32e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 6 10 FÉVRIER 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

LES MANUELS CONDAMNÉS

II. — LES MANUELS D'HISTOIRE *(suite)*

II. — Extraits des Manuels [1]

§ I

GUIOT (Mlle) ET MANE (Mme). Histoire de France. — *Cours préparatoire*. In-12 cart. de 128 p., avec 60 grav. (6e tirage). — *Cours élémentaire*. In-12 cart. de 190 p., avec 130 grav. (8e tirage). — *Cours moyen*. In-12 cart. de 300 p., avec 160 grav. (8e tirage). — *Cours supérieur*. In-12 cart. de 396 p., avec 140 grav. (2e tirage). — Paris, librairie Delaplane. (Sans date).

***

Avant-propos adressé aux Maîtres, qui donne assez bien la caractéristique et l'esprit du *Cours* (sauf au point de vue laïque et anti-religieux, dont il n'est pas parlé) :

L'Histoire n'est pas obligée de se cantonner dans le récit, souvent fastidieux, de la vie des rois ; elle ne doit pas non plus s'en tenir aux monotones descriptions des batailles, qui réveillent ou flattent nos instincts brutaux. Plus variée, plus haute est sa mission : son vrai but est de faire connaître la vie, l'âme du peuple français à travers les siècles.

Aussi, avons-nous fait une très large part à l'histoire de la civilisation. Nous avons cherché à décrire les conditions diverses de Jacques Bonhomme dans la suite des âges, ses souffrances, son abnégation, son dévouement toutes les fois que la Patrie est menacée, ses efforts généreux, récompensés par la grande Révolution qui lui a donné la liberté et l'égalité, par la troisième République dont il apprécie les bienfaits.

Nous adressant à des enfants, nous avons voulu leur montrer que l'enfant, lui aussi, a son histoire.

Nos élèves seront, croyons-nous, tout heureux de comparer le sort de l'écolier d'autrefois et celui de l'écolier de nos jours. Connaissant le taudis où, avant 1789, leurs aînés apprenaient à lire et rarement à écrire, ils béniront la générosité de la République, qui a ouvert aux plus intelligents, aux plus travailleurs d'entre eux les perspectives d'un brillant avenir, et qui, dans chaque village, a élevé l'école modèle, le château républicain de l'enfance.

Notre plus grand désir, en effet, est de faire de nos élèves des hommes de progrès, de bons et sincères républicains, d'excellents Français, qui seront convaincus de la grandeur de l'œuvre accomplie par la Révolution française et continuée par la troisième République.

Du commencement à la fin, le plan de notre modeste livre tend vers ce but. *(Avant-propos)*.

***

Au temps de l'empereur Auguste, l'hébreu Jésus-Christ, fils d'un pauvre charpentier, parcourt la Palestine. Il s'annonce comme fils de Dieu... Nouveau Socrate, ce juste est condamné à mort. Il expire sur la croix. *(Cours sup.*, p. 56).

[1] Conformément au programme officiel, qui partage l'enseignement primaire en *élémentaire*, *moyen* et *supérieur*, la plupart des auteurs visés dans la condamnation épiscopale ont édité leur *Cours d'histoire* en trois parties, trois volumes séparés, intitulés : *Cours élémentaire*, *Cours moyen*, *Cours supérieur*. Quelques-uns même y ont ajouté, comme début, à l'usage des tout petits enfants, un *Cours préparatoire*. Nous les avons tous lus intégralement, et constaté que tous, quoique à des degrés différents, sont fortement répréhensibles. Mais comme le *Cours moyen* est d'ordinaire le plus répandu, et aussi le plus mauvais, c'est à celui-là que nous avons emprunté, de façon normale, nos citations. Quand donc la page seule est indiquée, le lecteur est prévenu qu'il s'agit du *Cours moyen*. Les textes empruntés aux autres *Cours* sont toujours précédés de la référence : *C. prépar.*, *C. élém.*, *C. sup.*

*
**

Devoir. — La condition de la femme à travers les âges.

Plan. — *Début:* La condition de la femme a bien changé ; — ainsi le veut la loi du progrès ; — dites ce qu'elle doit être d'après Socrate ; — description d'un intérieur de famille. — *Conclusion:* félicitons-nous de cet heureux résultat, nous tous qui chérissons nos mères. *(Ibid.*, p. 58).

C'est la fin d'une leçon où il est largement disserté du stoïcisme, et un peu du christianisme : le parallèle tourne visiblement à l'avantage du premier.

Que dites-vous de ce *Devoir* invitant les élèves à conclure que l'amélioration du sort de la femme dans les temps modernes est dû à la loi de l'évolution, du progrès, tout simplement, et nullement à l'influence du christianisme ; et qui leur laisse à penser qu'il faut remonter à Socrate pour avoir la bonne formule de la dignité qui convient au rôle de la femme dans la famille et dans la société ?

*
**

L'impartialité nous fait un devoir de citer le passage suivant, rédigé en fort bons termes. Il justifiera, une fois de plus, le reproche que nous adressons à cette littérature laïque d'essayer de donner le change à l'opinion et d'endormir la vigilance des parents, grâce à un mélange habilement dosé de bonnes et de très mauvaises pages. Les bonnes sont malheureusement trop rares.

La Gaule chrétienne, — Au IIIe siècle..., la Gaule devient chrétienne ; c'est encore un bienfait pour la civilisation.

Les sociétés antiques n'ont connu qu'une religion : le paganisme, qui admettait une infinité de dieux. Elles ont ensuite accepté l'esclavage. Chose affreuse, l'esclave pouvait être mis à mort par son maître !

Le christianisme proclame que tous les hommes sont frères, et que, par conséquent, il ne doit pas y avoir d'esclaves. Cette religion aurait dû être acceptée avec reconnaissance. Il n'en fut rien. Au contraire, elle fut persécutée.

Les empereurs romains obligeaient leurs sujets à les adorer comme des dieux. Le christianisme, qui affirmait l'existence d'un Dieu unique, ne pouvait accorder les honneurs divins à des mortels, si puissants qu'ils fussent. Indignés, les orgueilleux empereurs envoyèrent à la mort les chrétiens qu'ils considéraient comme des rebelles.

Dignes fils de leurs valeureux pères, les Gaulois, devenus chrétiens, surent faire pour leur nouveau Dieu le sacrifice de la vie (saint Symphorien à Autun, saint Bénigne à Dijon, saint Saturnin à Toulouse). Sur la montagne des Martyrs (Montmartre, à Paris) furent exécutés saint Denis et ses fidèles compagnons.

Les empereurs furent impuissants à lutter contre le christianisme. Enfin, un Gaulois, l'empereur Constantin, se fit chrétien. Il supprima le paganisme(313 ap. J.-C.). (p. 3).

*
**

Mais brusquement surviennent les Francs. Ce sont vos troisièmes ancêtres. N'en soyez pas fiers, mes amis ; ils ressemblent à un troupeau de bêtes sauvages... Non, mes enfants, vous ne pouvez imaginer quelles souffrances ont endurées vos pères sous l'odieux régime de la féodalité ! (*C. él.*, p. 42).

*
**

Tableau, comme toujours exagérément poussé au noir, de la condition du serf au moyen âge :

Non loin du château, à l'ombre de ses sombres tours, se dressent les misérables huttes des paysans ou roturiers. Ce sont pour la plupart des serfs.

Le serf a moins de valeur qu'une bête ; sur les marchés, un cheval vaut cent sous ; un serf, trente-huit. Le seigneur est maître absolu de son troupeau humain.

Que de charges pèsent sur ces malheureux ! Ils cultivent la terre seigneuriale, construisent les routes, élèvent les tours et creusent les fossés. Si la guerre éclate, le village est brûlé, les moissons sont saccagées. Le moyen âge est l'époque des épouvantables famines. Alors, sur les chemins, les forts saisissent les faibles, les déchirent et les mangent : quelques-uns présentent un fruit à un enfant ; ils l'attirent à l'écart pour le dévorer !... (p. 38).

Ces dames ne connaissent sans doute ni ce mot de Guizot : « Ce qu'était la féodalité, elle devait l'être ; ce qu'elle a fait, elle devait le faire ; » ni l'excellente apologie du régime féodal qu'a insérée Taine au commencement de son *Ancien Régime*.

*
**

Page 45, de bonnes paroles sur le rôle civilisateur de l'Eglise et sa lutte contre la féodalité. Mais pourquoi déparer le tableau par la couleur, historiquement fausse, de l'enrichissement subit de l'Eglise en l'an mil, dans la fameuse, et non moins hypothétique, terreur dont elle aurait été seule à profiter ?

L'an mil approche. Les peuples sont frappés de terreur. Une croyance universellement répandue fixe à cette époque la *fin du monde*. Figurons-nous les angoisses du seigneur féodal qui a passé sa vie à piller, à massacrer. Lui surtout est pris de peur. En effet, ses crimes pèsent lourdement sur sa conscience. Il va comparaître devant le tribunal de Dieu ; il craint l'enfer, les peines éternelles ! Affolé, le pécheur ne songe plus qu'au salut de son âme. Il se précipite en tremblant au pied des autels. Coûte que coûte, il veut racheter ses fautes. Il donne tout à l'Eglise : châteaux, terres, et serfs (p. 45).

Devoir : L'Eglise devenue riche à la terreur de l'an 1000.

Mmes Guiot et Mane se sont-elles demandé ce que l'Eglise pouvait bien espérer faire de tant de richesses à la veille de la fin du monde, et comment les seigneurs féodaux ont bien pu avoir l'idée de l'enrichir à un pareil moment ? Après tout, peut-être que l'Eglise était seule à ne pas croire à la fin du monde,... simple bruit intéressé qu'auront lancé les curés de ce temps-là !

*
**

Résultat des croisades :... Ces grandes expéditions ont eu un résultat imprévu, fertile en heureuses conséquences : *l'Europe féodale et barbare a profité de la brillante civilisation arabe* (p. 50). — Grâce aux Croisades l'Europe occidentale est civilisée par les Arabes. (*C. él.*, p. 82).

Qu'est-ce que cette brillante civilisation arabe, à laquelle on oppose la barbarie de l'Europe au temps des croisades ? Veut-on opposer, par voie d'insinuation indirecte, le christianisme européen à l'islamisme oriental, en appelant l'attention des enfants sur la prétendue différence et infériorité relative des deux civilisations qui s'y rattachent ? Et pourquoi en lettres italiques ce mot équivoque de la fin ?

*
**

D'horribles massacres ! Un roi de France assassin ! Tels sont les déplorables résultats des guerres de religion !

Nous sommes attristés en entendant raconter de pareilles infamies. Nous ne les comprenons même pas, car nous sommes aujourd'hui habitués à la pratique de la plus belle des vertus : la tolérance. En effet, nous sommes fiers et heureux de respecter les croyances religieuses de notre prochain... Chacun jouit en paix de la liberté de conscience.

Combien à plaindre sont nos aïeux, qui n'ont pas su pratiquer ces belles idées de tolérance et de concorde ! Hélas, jusqu'à la Révolution française, la liberté de conscience sera méconnue en France ! (p. 97).

Voici la formule du *Cours élémentaire* (p. 91) :

Horreur ! Un roi de France devient assassin ! Le récit de pareilles infamies nous révolte. Aujourd'hui chacun est libre de pratiquer en paix sa religion. Cette belle vertu s'appelle *tolérance*. A côté des églises catholiques s'élèvent dans nos villes les temples protestants et israélites. Nous jouissons de la *liberté de conscience*.

*
**

Le refrain sempiternel, avec tout le grand jeu des plus bruyantes sonorités, sur les épouvantables misères de Jacques Bonhomme au temps passé... avant la Révolution :

Villefort est un village perdu de la haute Auvergne. Là habite le paysan Jacques Bonhomme.

Quel affreux village ! Les chaumières basses sont toutes noires et délabrées. Une seule pièce constitue l'habitation de la famille ; les fenêtres n'ont pas de vitres ; le sol est humide et fangeux. Les paysans vêtus de haillons de toile, même en hiver, se repaissent de bouillie d'avoine. Dans les années de disette, ils mangent de l'herbe. En un mot, ils se nourrissent comme des moutons et crèvent comme des mouches.

Jacques Bonhomme travaille du matin au soir ; mais le labeur le plus opiniâtre ne sert qu'à payer les lourds impôts qui pèsent sur ce malheureux. On lui prend tout, parce qu'on ne prend rien aux privilégiés[1]. ... Quand Jacques Bonhomme a empilé les gerbes d'avoine dans son grenier, les sacs de fruits dans ses granges, arrivent le *frère quêteur* du couvent, le *curé* en personne. Ils prennent la dixième partie de la récolte : c'est la *dîme* due à l'Eglise.

Devoir : Le paysan français avant 1789 ; les impôts dus au roi, au seigneur, à l'Eglise. (p. 148-149).

*
**

Si l'enfant du peuple a été si longtemps la victime du régime inique issu de la féodalité, c'est que la monarchie absolue lui a refusé l'instruction même élémentaire. (p. 152).

Ces dames ignorent ou ne veulent pas savoir que la France comptait 130.000 écoles avant la Révolution. Elle en a aujourd'hui 90.000 !

*
**

Une page du *Cours élémentaire* à l'usage des enfants de sept ans :

Louis XVI et Trianon. — Louis XVI aime le peuple ; mais il manque d'énergie. Il ne soutient pas l'honnête Turgot, un grand ministre qui prend volontiers la défense des humbles.

D'ailleurs Louis XVI ne connaît pas les souffrances de la nation. Pendant que le paysan meurt de faim, le roi et la reine jouent au berger sur les vertes pelouses du château de Trianon.

Le village de Trianon. — A la veille de la grande Révolution, ni le roi Louis XVI, ni la reine Marie-Antoinette ne connaissent les souffrances du peuple ! Qui le croirait ? Ils envient le bonheur des paysans !

Pour satisfaire leurs goûts champêtres, le roi et la reine se font construire, sous les beaux arbres du parc de Trianon, à Versailles, un coquet petit village : tout est joli, gentil. Les maisonnettes, couvertes de chaume, sont ornées de gracieux balcons. Un moulin, véritable joujou, fait entendre son joyeux tic tac. Princes et princesses jouent au berger, à la bergère !

[1] Les nobles et les curés !

Les grandes dames, vêtues de robes de soie fort courtes, coiffées de délicieux chapeaux de paille, gardent de blancs moutons, soigneusement frisés ; une houlette enrubannée à la main, elles tiennent en laisse le mouton favori, attaché avec une faveur rose. Parfois, à demi couché sur le gazon fleuri, un pâtre élégant joue de la flûte : aussitôt bergers aimables et gracieuses bergères exécutent de charmantes danses rustiques.

Qu'ils sont innocents, ces divertissements ! Mais sont-ils dignes d'un roi et d'une reine, au moment où les vrais paysans meurent de faim et de misère ! (p. 114).

***

Voulez-vous apprendre comment les choses se passaient à l'école d'autrefois, avant la Révolution ? Ces dames vont vous le dire ; elles y ont assisté :

Les enfants se glissent furtivement à travers la porte entre-bâillée. Ils entrent dans une grande chambre, à l'aspect triste, à peine éclairée par une fenêtre étroite. Un lit, un misérable grabat, occupe un coin ; un autre angle sert de cuisine. Telle est la salle de classe.

...Le maître arrive. La classe commence au milieu d'un brouhaha indescriptible. La prière dite, un élève s'avance gauchement. Il lit à haute voix l'alphabet. Les camarades répètent à tue-tête, en se bouchant les oreilles, les lettres épelées avec difficulté.

Pendant une heure, c'est la répétition fastidieuse du même exercice. Un des enfants se trompe-t-il ? Jacques Bonhomme est terrible ; il rappelle le distrait à la réalité par un coup de règle vigoureusement appliqué, ou par la menace d'une grosse férule dont les lanières souples s'agitent dans l'air.

Quelquefois on écrit une page d'écriture ; rarement on calcule. Le savoir de Jacques Bonhomme n'est pas bien étendu. Jamais on ne s'occupe d'un de ces exercices qui excitent si fort aujourd'hui l'attention de nos écoliers, et qui par leur diversité font oublier les longues heures de classe. L'histoire, la géographie, les sciences naturelles, sont complètement inconnues. (p. 154).

N'est-ce pas, Mesdames, qu'on ne saurait mettre trop de haine au cœur des enfants pour tout ce qui est « *Ancien Régime* », trop d'amiration pour la Révolution et la République, et que c'est peccadille, quand une si noble cause est en jeu, de substituer le roman à l'histoire ?

***

Ce *Cours moyen* a tout juste 286 pages de texte, sur lesquelles 142 sont consacrées à l'Histoire de la France avant 1789, et 144 au seul XIXe siècle ! La Révolution et la République, il n'y a que cela qui soit sérieux dans l'Histoire de France. C'est de cela qu'il faut remplir l'intelligence et le cœur des enfants, dont il importe avant tout de faire des libres penseurs et des républicains !

***

Hymne à la gloire de la Troisième République en strophes lapidaires qu'il faut à tout prix enfoncer bien avant dans le cerveau des petits libres penseurs de 7 et 8 ans !!! (*Cours élém.*, p. 168 et suiv.) :

1. La République bienfaitrice des humbles. — Soucieuse avant tout de l'intérêt des humbles, la République a dépensé des sommes considérables pour assurer le bien-être des écoliers. Au contraire, les rois n'avaient rien fait pour l'instruction populaire.

2. L'école du village. — Ainsi, avant 1789, l'école du village était une misérable chaumière. L'instituteur n'était qu'un paysan ignorant.

De nos jours, l'école est la plus belle maison du village. L'instituteur est un savant.

3. L'instruction complète à la portée des enfants du peuple. — Dans ses autres écoles, d'un ordre plus élevé, l'Etat républicain a eu soin de créer de nombreuses bourses nationales. A la suite d'un concours, l'enfant du peuple est admis à suivre gratuitement les cours des lycées et des grandes Ecoles.

Un brillant avenir est assuré au fils, intelligent et travailleur, de l'ouvrier et du paysan.

Mes amis, de tout cœur remerciez la République. C'est elle qui, dans tous les villages, a construit vos écoles modèles. Elles sont le château de l'enfance.

. . . .

4. Les bienfaits de la République. — Forte et pacifique, la République ne songe désormais qu'à secourir les faibles, qu'à rendre honneur au mérite.

Qu'ils sont nombreux, les bienfaits de la République !

Pour vous, mes amis, elle a construit dans chaque village l'école modèle. C'est votre château, le château de l'enfance. Soyez travailleurs, toutes les carrières vous sont ouvertes.

Au paysan, à l'ouvrier, elle prodigue sa bonté. Déjà la situation des humbles s'est améliorée ; bien des progrès se réaliseront encore dans un prochain avenir !

Au savant, elle accorde des récompenses exceptionnelles. L'illustre Pasteur, l'immortel Victor Hugo sont plus honorés que les rois !

5. Conclusion : l'amour de la France et de la République. — Mes amis, aimez la République. Elle a tout fait pour vos pères et pour vous. Ne soyez pas ingrats ; reconnaissez ses généreux bienfaits.

Aimez la France ; c'est votre mère. Vers elle doit tendre le vif élan de votre âme. C'est la terre qui vous a vus naître ; là ont vécu vos aïeux ; là ils ont souffert ; sous cette terre reposent leurs cendres.

République et France, tels sont, mes enfants, les deux noms qui doivent rester gravés au plus profond de vos cœurs. Qu'ils soient l'objet de votre constant amour, comme aussi de votre éternelle reconnaissance !

RÉCIT. — **1. La République pacifique.** — Grâce à la sagesse du gouvernement républicain, la France, chose qui ne s'est jamais vue dans notre histoire, jouit des bienfaits de la paix depuis plus de trente ans.

2. La prospérité du pays. — Cette longue période de calme a permis à notre pays d'atteindre un haut degré de prospérité.

3. La condition des humbles travailleurs. — D'ailleurs la République a pris la défense des humbles travailleurs. Aussi ouvriers et paysans sont plus heureux qu'autrefois. Ils sont mieux nourris, mieux logés, mieux vêtus, mieux instruits.

4. La République et l'avenir. — Soutenue par l'affection populaire, forte et pacifique, la République peut envisager l'avenir avec calme.

*
**

Couplet final extrait du *Cours moyen* (p. 286) avec sujets et plans de *Devoirs* à l'appui :

Mes amis, imbus des idées de justice, de tolérance et de concorde, vous serez les dignes fils de la France républicaine. Votre pays a confiance en vous : déjà il envisage l'avenir avec sérénité !

Les dures épreuves pourront de nouveau surgir ; mais vous saurez les surmonter. Grâce à vous la France, votre chère mère, sera longtemps encore « la grande nation ». Tel un chêne majestueux : la cognée du bûcheron peut abattre les rameaux les plus élevés ; mais les branches renaissent ; elles poussent avec une irrésistible vigueur. L'arbre séculaire est encore, pour une lointaine durée, l'honneur de la forêt !

Devoirs. — I. Jean, qui a eu le premier prix d'histoire, indique dans une lettre quelles sont les époques qui l'ont le plus vivement touché. Il explique les motifs de son émotion.

II. — Le rôle de la France au XIXe siècle ; — son avenir.

PLAN : *Début*. — Malgré la défaite passagère de 1870, la France a eu un rôle glorieux au XIXe siècle.

1° La France, reine dans le domaine des sciences, des lettres et des arts ; — le siècle de Victor Hugo.

2° La libératrice des peuples (La Révolution ; — la Grèce ; — la Belgique et l'Italie).

3° Le réveil après les désastres (l'armée réorganisée) ; — progrès du commerce et de l'industrie.

Conclusion. — Non, la France ne saurait périr. — **Que faut-il ? L'union de tous les Français ; l'amour de la patrie, etc...**

§ II

GAUTHIER et DESCHAMPS. Histoire de France en quatre vol. in-12 cart. — *Cours préparatoire*. 1907 (110e mille), 65 p., avec 165 grav., 0 fr. 50. — *Cours élémentaire*. 1906 (231e mille), 95 p., avec 366 grav., 0 fr. 60. — *Cours moyen*. 1908 (396e mille), 160 p., avec 628 grav., 0 fr. 90. — *Cours supérieur*. 1909 (55e mille), 350 p., avec 635 grav., 1 fr. 80. — Paris, Hachette.

Le plus répandu, et non, Dieu merci ! le plus mauvais des *Cours d'histoire* condamnés. Il reste néanmoins gravement critiquable au point de vue de la neutralité, ainsi qu'on le verra par les extraits qui suivent.

Sauf indication contraire, c'est le *Cours moyen* que nous citons toujours, comme pour les autres.

*
**

Un *Avis aux Maîtres* avertit tout d'abord que le *Cours* de Gauthier et Deschamps se distingue par les innovations suivantes :

L'*Histoire de la civilisation* remplace en grande partie l'histoire-bataille.

L'*Histoire du peuple Français* (qui est celle de son affranchissement) est substituée à la biographie des rois et aux récits de convention si longtemps confondus avec l'Histoire.

Des Idées, des Jugements fournis aux élèves dans la leçon, aussi bien que dans les exercices d'intelligence et de réflexion qui accompagnent la leçon, font de l'Histoire autre chose qu'un entassement de dates et de noms, oubliés aussitôt qu'appris ; ils en font un livre qui apprend à bien penser et à bien juger.

C'est clair. L'histoire n'est plus une question de *faits*, mais d'*idées ;* la philosophie dépasse et absorbe le document ; l'histoire-bataille cède la place à l'histoire-civilisation [1]. L'histoire n'est plus, comme on l'avait cru jusqu'à présent, la fidèle photographie de ce qui s'est passé autrefois dans le monde, mais l'art d'apprendre à bien penser et à bien juger ; comprenez s. v. p. : l'art d'initier l'esprit des petits enfants aux théories et pratiques de la libre pensée antireligieuse et athée.

Plus de dates, plus de biographies, plus d'œuvre de mémoire. Tout cela est remplacé par quelques grandes lignes vagues autour desquelles on brode habilement

[1] Ces observations ne visent pas exclusivement le Cours d'histoire de Gauthier-Deschamps. On peut les adresser non seulement à tous les Manuels condamnés, mais aussi à la généralité des livres d'histoire usités dans l'Université, récemment rédigés d'après la nouvelle méthode qui tend à faire une place de plus en plus large, en histoire, à la philosophie de la civilisation, aux dépens de la réalité vécue des personnes et des choses.

Les Manuels condamnés sont toutefois, sur ce point-là, particulièrement critiquables, en raison du sans-gêne abusif avec lequel ils ont introduit dans l'enseignement de l'histoire une philosophie à priori antireligieuse et sectaire de la civilisation.

le dessin d'une philosophie subjective préconçue : la *philosophie de la civilisation* entendue à la manière des impies, des francs-maçons et des libres penseurs. C'est la métaphysique installée au cœur de l'histoire. Et quelle métaphysique !

***

Le Franc Clovis, pour s'assurer la protection des évêques qui seuls à cette époque exerçaient une autorité incontestée, épousa Clotilde, princesse chrétienne ; avec l'aide de l'Eglise il assura sa gloire par quatre batailles célèbres (Soissons, Tolbiac, Dijon, Vouillé). ...Sa conversion assurait à Clovis « fils aîné de l'Eglise » un triomphe complet. (p. 4).

***

Charlemagne fut comme son père « l'allié et l'épée de l'Eglise. » Ses trois grandes guerres ont été des guerres religieuses. (p. 6).

***

Dans l'ancien temps... la noblesse était tout, le peuple n'était rien... Les nobles ayant tous les droits étaient des privilégiés... Le clergé possesseur de grands biens, et levant aussi des impôts, la Dîme (1/10 du revenu), faisait également partie de la classe des privilégiés. (p. 9).

***

A citer la *Lecture* suivante comme échantillon du procédé employé pour laïciser un saint, pour enlever toutes ses caractéristiques chrétiennes à S. Louis, au mépris de la première des lois de la critique qui interdit, comme un crime, le travesti dans la narration historique.

A la *Lecture* nous joignons le *devoir* proposé aux enfants sur « le fils de la reine Blanche », qu'on a soin de ne pas appeler S. Louis :

Le fils de la reine Blanche (Louis IX). — Le fils de la reine Blanche était un bel enfant blond. Il avait des yeux bleus très doux ; son visage était pâle, ses membres étaient minces et nerveux.

Comme toutes les mamans, la reine Blanche aimait beaucoup son fils ; elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour le rendre bon, honnête, généreux.

Elle lui disait que rien n'est plus honteux que le mensonge ; rien n'est plus sot que la vanité ; rien n'est plus injuste que d'être méchant pour son prochain.

Le résultat d'une telle éducation se fit sentir de bonne heure. Le jeune roi Louis était bon et poli pour tout le monde, même pour le plus humble de ses sujets. Jamais il ne mentait ; jamais il ne se vantait. Il était plein de respect et d'affection pour ses maîtres qu'il ne trouvait ni trop sévères ni trop ennuyeux. Enfin Louis aimait sa mère de toutes ses forces. Il aurait été malheureux rien qu'à l'idée de lui faire du chagrin.

Aussi, quand la reine présentait fièrement au peuple son bel enfant si sage, vêtu selon la mode de l'époque d'une longue robe bleue, tout le monde s'inclinait avec un affectueux respect devant ce jeune prince qui savait gagner tous les cœurs. . . . .

Devoir de rédaction écrite : **Portrait du fils de la reine Blanche.** — 1° La nuance de ses cheveux. — 2° La couleur et l'expression de ses yeux. — 3° Son visage était-il vermeil ou pâle ? — 4° Ses membres étaient-ils forts ou frêles ? — 5° Que lui disait sa mère ?

Modèle du devoir : *Le fils de la reine Blanche avait les cheveux blonds. (C. él., p. 21).*

***

Louis VIII a eu le tort de participer à l'abominable *Croisade contre les Albigeois*, accusés d'hérésie. Cette guerre de religion, injuste, cruelle, sans excuses, valut cependant aux rois de France le riche Languedoc. (p. 12).

***

Philippe le Bel voulait que le clergé payât l'impôt ; le pape Boniface s'y opposait. De là résulta une grande querelle entre le pape et le roi. Les trois classes du pays, dans une réunion appelée Etats généraux, donnèrent tort au pape et raison au roi. *(C. prép.*, p. 26).

Même rédaction, à quelques nuances près, dans le *C. él.*, p. 24, et dans le *C. moyen*, p. 16.

La note, est plus accentuée dans le *C. sup.* (p. 39) :

Dans cette lutte le roi voulut avoir l'appui de la nation. Pour cela il convoqua les Etats généraux en 1302. Cette initiative du roi était d'une audace inouïe ; car jusqu'au XIII^e^ siècle l'Eglise s'était constamment posée comme *tutrice du peuple*. Pour qui opterait le peuple mis en demeure de se prononcer ? Le peuple appelé pour la première fois à se prononcer dans une affaire du gouvernement n'hésita pas à donner raison à son roi contre le pape... Depuis qu'un pape avait donné le sacre à Pépin et la couronne impériale à Charlemagne, l'Eglise tendait à diriger la politique intérieure du royaume.

***

Apothéose d'Etienne Marcel, avec cette phrase en exergue : « Gloire aux hommes de courage qui surent envisager sans trouble la situation terrible de la France en 1356, et qui ne désespérèrent pas de notre pays !... »

Etienne Marcel. — Après la bataille de Poitiers, « il n'y avait plus de roi et pour ainsi dire plus de France ». Le dauphin Charles, lieutenant du royaume, était méprisé parce qu'on le croyait lâche. Il n'y avait plus rien dans le Trésor de l'Etat et les Anglais, vainqueurs impitoyables, exigeaient une formidable rançon. Au reste, tout le pays était livré à une soldatesque pillarde.

Un homme remarquablement intelligent et énergique, Etienne Marcel, se mit à la tête des Etats généraux de 1356, et en dirigea les discussions. Le noble but d'Etienne Marcel était de soustraire la France aux seigneurs qui disposaient, comme d'une proie, de notre pays qu'ils ne savaient même plus défendre. Il voulut que la France se gouvernât elle-même par ses représentants. « Il voulait le gouvernement de la Nation par la Nation. » Cela se fait aujourd'hui. Mais à cette époque, cet idéal républicain était d'une réalisation impossible.

« Si les provinces avaient suivi Paris, la France aurait à la fois chassé l'étranger et remédié à l'inintelligence de ses rois. Mais cette France du moyen âge ne comprit pas ! Les provinces abandonnèrent Paris. » Et, pour avoir tenté une révolution impossible alors, Etienne Marcel fut poussé à des excès de violence qui le perdirent.

C'est ainsi qu'il entreprit de faire monter sur le trône un petit-fils de Louis X : Charles le Mauvais, roi de Navarre, l'allié des Anglais !

Accusé de trahison, le prévôt de Paris périt assassiné. Ainsi, le grand effort d'Etienne Marcel fut inutile et tout retomba dans le chaos.

Exercice de raisonnement : En quoi la réforme d'Etienne Marcel eût-elle pu être utile ? Expliquez sa non réussite. (p. 23).

***

Jeanne d'Arc laïcisée :

Une opinion s'était répandue peu à peu, d'un bout à l'autre de la France, que le royaume trahi par une reine (Isabeau) serait sauvé par une fille du peuple. Aussi, quand Jeanne d'Arc fit connaître sa *mission*, le peuple vit en elle la libératrice attendue.

Jeanne d'Arc, simple, douce, timide, très sensible, était née en Lorraine à Domrémy en 1412. Fille d'un laboureur, son enfance s'était écoulée à garder les troupeaux de son père. Dès l'âge de 14 ans, elle crut entendre des voix qui lui disaient de sauver le royaume de France. « Sois bonne et sage, Jeanne, disaient les *voix*, et tu sauveras la France. — Comment ferai-je pour sauver la France, s'écriait la jeune fille effrayée ? Je ne sais pas monter à cheval ni conduire les hommes d'armes ». Les *Voix* lui répondaient : « Jeanne, aie courage, nous te conduirons. » Et Jeanne partit...

...Jeanne ayant accompli les deux grands actes de sa mission, Orléans et Reims, aurait bien voulu s'en retourner dans son village. Mais elle dut aller, malgré elle, combattre Paris qui refusait d'ouvrir ses portes à Charles VII. Elle échoua au siège de Paris et fut blessée. L'année suivante, 1430, elle fut prise à Compiègne et vendue aux Anglais par le duc de Bourgogne pour la somme de dix mille francs ! (p. 25).

Suit l'histoire de la captivité et du martyre de Jeanne.

Dans le *Cours él.* (dont le *C. moyen* jusqu'à présent n'est qu'une révision) l'histoire de Jeanne d'Arc est un peu mieux et plus longuement traitée, mais toujours avec la même préoccupation de *laïcité* qui défigure la physionomie historique de l'héroïne, et voici la *Lecture* finale que le *C. él.* offre aux enfants, comme souvenir et impression pratique, à propos de Jeanne d'Arc « la patronne de la France » :

LECTURE. — En grandissant, petit enfant, tu apprendras à connaître mieux et tu admireras cet être de bonté, de dévouement, qui montra au monde que l'on doit savoir, s'il le faut, souffrir, se dévouer et mourir pour la patrie !

Et ton cœur se soulèvera d'indignation contre les mauvais juges qui condamnèrent injustement Jeanne d'Arc, et contre le roi qui lâchement l'abandonna.

Et tu aimeras de toute ton âme, mon enfant, la martyre de la Patrie, la patronne de la France... Jeanne d'Arc ! (p. 35).

***

Une gravure représente l'héroïne, avec ces mots d'Anatole France au bas :

« Elle vécut, s'arma, mourut pour la France, et c'est ce qui nous la rend chère à tous indistinctement. » (p. 25).

***

A propos de la **Réforme protestante.** — Pour les tout petits d'abord (*C. prép.*, p. 42) :

Au XVIe siècle d'atroces guerres civiles éclatèrent. En voici la cause : une religion nouvelle ayant été créée, religion que l'on appelle le *protestantisme*, il y eut une partie des Français qui se firent protestants.

Dès lors on vit cette monstruosité : des Français se battre contre d'autres Français, s'entre-tuer, parce que les uns restaient catholiques tandis que les autres devenaient protestants.

Dans la nuit de la Saint-Barthélemy, en 1572, il y eut un épouvantable massacre des protestants, massacre préparé par la méchante Catherine de Médicis, mère du faible roi Charles IX.

Texte du *C. él.* (p. 46) :

Au XVIe siècle, *Luther* et *Calvin* voulurent obtenir la *Réforme* de la religion chrétienne, c'est-à-dire détruire certains abus, et ils *protestèrent* énergiquement contre ces abus. Les partisans de la Religion réformée furent nommés *protestants*.

Les catholiques persécutèrent les protestants ; les protestants se vengèrent de leurs persécuteurs, les catholiques ; ainsi l'Europe se trouva divisée en deux camps ennemis.

Malheureusement, à cette époque les peuples

n'étaient pas encore assez instruits pour comprendre cette belle vertu : *la Tolérance,* qui respecte toutes les croyances religieuses.

Texte du *C. moyen* (p. 46) :

Au XVIe siècle le pape et les évêques vivaient en grands seigneurs, sans avoir presque rien gardé de la simplicité et de la charité de l'Eglise primitive ; ils s'occupaient bien plus de guerre et d'art que de religion. Or, au XVIe siècle, de 1517 à 1546, un moine allemand, Luther, prêcha dans son pays contre l'Eglise catholique et en demanda la *Réforme*. Ses disciples se nommèrent luthériens ou réformés. Néanmoins, les Français continuèrent d'appartenir à la religion catholique.

Mais, quarante ans plus tard, un Français, Calvin, prêcha la réforme en France. Un grand nombre de Français devinrent les adeptes de la nouvelle religion et furent appelés calvinistes, huguenots ou protestants : en effet, ils protestaient avec force contre les abus du clergé.

Les rois, devenus absolus, combattirent, persécutèrent les protestants, qu'ils considéraient comme des révolutionnaires. Les protestants, violemment persécutés, se vengèrent. Telle fut l'origine des *guerres de religion*. Elles ont ensanglanté la France durant trente-neuf ans : de 1559 à 1598.

Aujourd'hui que nous avons *la liberté de conscience*, les guerres de religion nous indignent : en effet, elles sont abominables !

Texte du *C. supérieur* (p. 78) :

La Réforme est la plus grande révolution sociale qui se soit produite en Europe jusqu'à la Révolution française. Avant les prédications de Luther, toute l'Europe occidentale était catholique et reconnaissait la *suprématie morale* du pape ; mais après, l'Europe se partagea en deux groupes longtemps hostiles : le groupe des Etats catholiques et celui des Etats protestants.

La Réforme, cette violente protestation contre le joug trop étroit de l'Eglise pendant le Moyen Age,... a été sourdement, lentement préparée : 1° par la *Renaissance* qui, en imprégnant les intelligences de l'esprit de l'antiquité, amena les théologiens à rechercher les origines du christianisme et les sources d'où avait jailli l'Ecriture Sainte ; 2° par l'*Imprimerie:* la Bible et les Evangiles, ayant été traduits et imprimés, se répandirent et beaucoup d'esprits y cherchèrent la raison de certaines institutions religieuses...

...L'Espagne du fanatique Philippe II se fit le champion armé du catholicisme, de même que l'Angleterre se fit le champion du protestantisme... Quant à la France, pendant quarante ans elle fut horriblement déchirée par la guerre civile.

C'est au prix de cette guerre longue, atroce, fratricide, que nos pères nous ont conquis la liberté de conscience.

Devenus souverains absolus, « les rois haïssaient les Réformés, point en crainte de la religion qui leur importait peu, mais en crainte que les protestants ne voulussent démolir leur autorité absolue ». (Tavannes). Les rois, considérant les Réformés comme des révolutionnaires, ne négligèrent aucun moyen pour les réduire.

***

Laïcisation de S. Vincent de Paul :

Depuis la mort de Henri IV une effroyable misère sévissait partout... Cette détresse provoqua un sublime élan de fraternité dont le bon Vincent de Paul prit la direction. Il nourrissait les pauvres qui mouraient de faim, consolait les malheureux dans les prisons, recueillait et faisait élever les pauvres petits êtres que des parents sans pain ni gîte abandonnaient, et il créait l'œuvre des Enfants Trouvés.

L'Histoire, qui honore ce prodige de charité et de dévouement, l'a mis au rang des grands bienfaiteurs de l'humanité. (p. 62).

Voilà au moins un « lazariste » présentable. A la question : *Qu'est-ce qu'un lazariste ?* au lieu de l'abominable réponse qui lui est faite dans le Manuel de Bayet *(Leçons de Morale*, p. 164-5), nous répondrons avec Gauthier-Deschamps : « Voyez le *bon Vincent de Paul.* »

Il n'est plus saint, il est vrai ; mais on veut bien reconnaître qu'il est « bon ». C'est peu ; c'est quelque chose encore, et il faut nous féliciter encore de ce minimum de pudeur historique, d'autant plus que, à part Calvet qui fait à « Vincent de Paul » l'aumône de deux courtes lignes, les autres Manuels n'en soufflent pas mot.

***

Les écoles au temps jadis. — Vous rappelez-vous que Charlemagne, l'illustre ami des écoliers, avait installé des écoles jusque dans son palais, où les fils de roturiers et les fils de nobles venaient écouter les leçons de savants maîtres ?

Or, il faut savoir qu'après Charlemagne, personne ne s'occupa plus d'instruire les enfants du peuple.

Pourtant, à partir de Henri IV, des écoles s'ouvrirent dans les villes et dans quelques villages, où les fils du peuple furent admis.

Qu'apprenait-on dans ces écoles ?

— On y apprenait à lire, non pas dans des livres égayés de jolies gravures, mais dans des livres laids dont le texte était incompréhensible aux élèves... C'était un texte latin ! On y apprenait l'écriture ; mais à peine si les petits enfants du peuple savaient signer leur nom.

On y apprenait aussi le calcul, mais en comptant sur les doigts.

De l'histoire, de la géographie, du dessin, il n'était pas question.

Il y a loin, petits Français, des recteurs d'écoles du temps jadis à vos instituteurs, si instruits, si justes et si patients.

Les recteurs d'écoles étaient presque tous des ouvriers : tailleurs, cordonniers, sonneurs, etc. (car il leur fallait gagner leur pain, l'Etat ne les payait pas). Tout en travaillant, ils gardaient les élèves et ils essayaient à coups de verges de faire apprendre aux pauvres petits les éléments de la lecture et de l'écriture. *(C. él.*, p. 55).

***

Au XVIIIe siècle, de grands écrivains dont les plus célèbres sont Voltaire, J.-J. Rousseau, Montesquieu, Diderot, démontrent que, jusqu'à ce jour, les hommes n'ont obéi qu'à la coutume et aux préjugés. Eux, les philosophes, enseignent que l'humanité doit être *éclairée par la raison*, que c'est sur la *raison* qu'il faut désormais fonder la Société. Ils établissaient les « *Principes nouveaux* » de liberté, d'égalité, de fraternité, que la Révolution fera triompher. (p. 89).

***

Histoire contemporaine. — Dans ce Manuel la période post-révolutionnaire absorbe à elle seule le tiers du volume ; le reste suffit pour les 18 siècles d'histoire qui ont précédé la Révolution.

Avant la Révolution, rien !... que de la souffrance !... Après la Révolution, tout !... bonheur indéfini !

Les pages 106 (à gauche) et 107 (en regard à droite) enfoncent violemment dans l'œil de l'enfant 8 grosses contradictions en caractères énormes dans ce genre :

Avant la Révolution	Après la Révolution
1. Le roi était souverain.	**1. La nation est souveraine.**
2. L'égalité civile n'existait pas.	**2. L'égalité civile existe.**
3. La liberté de conscience n'existait pas.	**3. La liberté de conscience existe.**
. . . .	. . . .
8. L'instruction populaire n'existait pas.	**8. L'instruction populaire est obligatoire.**

Et chaque rubrique est suivie, en texte fin, d'un commentaire bref destiné à rappeler à l'élève pourquoi *ceci n'existait pas avant la Révolution* et *existe maintenant après la Révolution*.

L'enfant a ainsi sous les yeux, en raccourci, un réquisitoire, à tendances odieuses et mensongères, contre la vie de l'ancien régime, laquelle n'a été que servitude, misères, oppression, ignorance, despotisme, etc., — et en face, l'apothéose de la vie heureuse qu'est venue apporter au peuple, avec tous ses principes nouveaux et sa conquête de la libre pensée, l'ère contemporaine inaugurée en 1789.

Il y aurait beaucoup à dire sur les libertés de style et de méthode que le *Manuel* se permet dans la manière d'enseigner l'histoire de cette période contemporaine aux enfants. Mais la neutralité, qui est notre principal souci, ne s'y trouvant point mise en péril autant que pour l'ancien régime, nous en restons là.

§ III

E. DEVINAT. Histoire de France. — *Cours élémentaire* (1908), 1 vol. gr. in-12 cart. de 128 p., avec 124 grav., 0 fr. 70. — *Cours moyen* (1908-09), 1 vol. gr. in-12 cart. de 220 p., avec 350 grav., 1 fr. 20. — Paris, librairie Motteroz et Martinet.

***

Le plus habile des rois Mérovingiens fut Clovis. Pour avoir l'appui des évêques il se fit baptiser avec tous ses guerriers. (p. 5).

Clovis n'en resta pas moins barbare. Et c'est par la ruse et la cruauté, autant que par le courage, qu'il sut vaincre tous ses adversaires. *(C. él.*, p. 12).

De la relation du baptême de Clovis avec la victoire de Tolbiac, pas un mot ! De Clotilde, pas un mot !

***

Charlemagne victorieux fit baptiser de force des milliers de Saxons. (p. 7).

***

La misère des serfs. — Dans des huttes recouvertes de chaume, où le jour n'entre que par la porte, habitent les serfs du seigneur, presque aussi misérables que les esclaves d'autrefois. A peine vêtu de haillons, le serf se nourrit d'un pain noir et dur, et quand le pain lui manque... il est réduit à dévorer l'écorce des arbres, l'herbe des prairies.

Il cure les fossés du château ; il passe les nuits à battre l'eau pour faire taire les grenouilles qui troublent le sommeil du maître. S'il ose tuer les lapins qui serviront aux chasses seigneuriales il est pendu haut et court.

Le nombre des serfs diminua de siècle en siècle. En 1789 on amena le dernier devant l'Assemblée Constituante. *Il appartenait aux moines de Saint-Claude, dans le Jura.* (p. 11).

Voici maintenant sur le même sujet la rédaction du *Cours élémentaire* (p. 38) :

Quand les serfs avaient tout payé, il leur restait à peine de quoi ne pas mourir de faim. Ils ne pouvaient quitter leur misérable cabane. Si leur champ était vendu, on les vendait avec le champ. Ils étaient, comme on dit, *attachés à la glèbe*.

En temps de paix, le seigneur, à la chasse avec ses chiens et ses varlets, passait comme

une tempête à travers leurs récoltes. En temps de guerre, les hommes d'armes pillaient leurs maisons et les brûlaient sans pitié. Il y eut alors d'horribles famines, et les paysans, réduits à manger l'écorce des arbres comme les bêtes, croyaient à la prochaine fin du monde.

***

L'Eglise au Moyen Age. — Les évêques sont très puissants en Gaule, surtout depuis le baptême de Clovis. — Quand un laïque rencontre un prêtre, il le salue le premier, se range pour lui faire passage, et met pied à terre s'il est à cheval.

Les monastères et les évêchés s'enrichissent des dons qu'ils reçoivent. Saint Eloi demande à Dagobert la belle terre de Solignac pour en faire « une échelle par laquelle le roi et lui pourront monter au ciel. »

Les évêques sont des seigneurs armés de la lance, chaussant éperons, portant cuirasse, ayant vassaux comme les nobles.

La puissance du clergé lui vient surtout de sa grande influence sur les âmes chrétiennes. La foi est très vive alors. Seigneurs et vilains redoutent les flammes de l'enfer.

On raconte que les persécuteurs de l'Eglise meurent dans d'effroyables tortures. « Un chevalier qui avait volé des terres d'Eglise, dit une légende, fut assailli par des rats. Il se cacha dans une caisse qu'il fit suspendre en l'air : mais les rats vinrent l'y dévorer tout vivant. »

Si puissante est l'Eglise que les serfs poursuivis trouvent un asile assuré au pied des autels.

Contre ceux qui lui résistent, rois ou seigneurs, l'Eglise emploie l'excommunication. Devant tout le peuple assemblé, l'évêque s'écrie : — « Qu'ils soient excommuniés, ceux qui ne veulent pas la paix et la justice ! Ils iront en enfer, avec Caïn le fratricide et Judas le traître ! » L'excommunié vit alors comme un pestiféré : ses serviteurs l'abandonnent ; ses enfants le fuient ; le peuple insulte sa maison.

L'interdit, jeté sur tout le domaine du seigneur rebelle, est une peine plus effroyable encore : plus d'offices, plus de sépultures, les morts pourrissent au seuil des cimetières. (p. 12).

***

Du *Cours élémentaire* (p. 43) :

L'excommunication. — 1° Malheur à ceux qui résistaient alors à l'Eglise toute-puissante. Ils étaient excommuniés. Devant l'autel, en présence des fidèles assemblés, à la lueur des torches, l'évêque prononçait ces terribles paroles : — « Qu'il soit maudit, celui qui ne veut pas de la paix et de la justice, qu'il aille en enfer avec Caïn le fratricide et Judas le traître ! »

Et tous ceux qui portaient des torches en éteignaient la flamme sous leurs pieds.

2° A partir de ce jour, l'excommunié était un misérable que chacun fuyait, ses domestiques, ses amis, sa femme et ses enfants. On ne mangeait plus à sa table, on ne le saluait plus ; il était comme retranché du nombre des vivants...

4° Plus tard, nos rois excommuniés se sentant plus forts que l'Eglise, oseront lui tenir tête. Le roi Philippe le Bel désobéira au pape et le fera même insulter par ses agents.

5° Néanmoins, pendant plusieurs siècles, l'excommunication fut pour l'Eglise une arme terrible qui faisait trembler rois et seigneurs, et lui donnait le pouvoir de faire exécuter ses ordres ou écouter ses conseils.

***

La prise de Jérusalem. — Ce furent les pauvres gens qui partirent les premiers. Ils allaient par milliers, à pied, sur les chemins, du côté du soleil levant, hommes, femmes, enfants, pleins de confiance en Dieu dont ils étaient les soldats.

Et à chaque ville qu'on apercevait, les enfants, bien las d'une si longue route, demandaient : — « N'est-ce pas là Jérusalem ? » Ce n'était pas Jérusalem, hélas ! et il fallait marcher toujours.

Ces pauvres gens ne virent pas Jérusalem : ils furent massacrés en route ou périrent de misère et de faim.

Les chevaliers partirent plus tard. Ils avaient de bons chevaux et de bonnes armures. *(C. él.*, p. 49).

***

Au temps de S. Louis. — Un jour, trois étudiants, chassant le gibier, entrèrent dans un bois du seigneur de Coucy. Surpris et arrêtés par les gardes du seigneur, ils furent pendus haut et court aux arbres de la forêt, comme s'ils avaient commis le plus grand des crimes. C'était alors l'habitude des seigneurs. *(C. él.*, p. 63).

***

Les Albigeois. — Les populations du midi de la France s'étaient séparées de l'Eglise et du Pape. Le Pape les fit d'abord prêcher par des moines et, en particulier, par un moine espagnol, Dominique. Mais les hérétiques (on les appela les Albigeois, du nom de la ville d'Albi) ne se soumirent pas.

Alors le Pape recourut à l'épée. Il était tout-puissant. A sa voix, des milliers de chrétiens de toute l'Europe partaient à la croisade contre les Turcs, ennemis du Christ. A sa voix, les rudes seigneurs du nord de la France, con-

duits par Simon de Montfort, jurèrent d'exterminer les Français du Midi qui osaient se révolter contre l'Eglise.

C'est à Béziers qu'eut lieu le premier choc. Les hommes du Nord parvinrent à entrer de force dans la ville. Ils trouvèrent la foule du peuple entassée dans les églises, et les prêtres à l'autel. Dans cette foule, il y avait des hérétiques, mais aussi de bons chrétiens. Comment distinguer les hérétiques ? — On le demanda à un légat du Pape.

Le légat répondit : « Tuez-les tous ! Dieu saura reconnaître les siens ! »

Tout fut tué, hérétiques et catholiques, prêtres et soldats, femmes et enfants. Il ne resta pas âme vivante à Béziers. Les riches provinces du Midi entrèrent bientôt dans le domaine royal. Mais ce fut au prix de crimes épouvantables. (p. 14).

Cours élémentaire (p. 58) :

Il y avait, dans le comté de Toulouse, des hérétiques nommés Albigeois. A l'appel du pape, qui n'avait pu les convertir, les chevaliers du nord de la France se ruèrent sur eux. Ce fut une guerre abominable. On mit les villes à feu et à sang. A Béziers, tout fut massacré et brûlé : « Il ne resta pas chose vivante ».

***

Roi et Pape. — Le pape s'appelait alors Boniface VIII. C'était un vieillard de quatre-vingt-six ans. Comme aujourd'hui, le pape était le chef de tous les évêques de France. Mais ces évêques devaient obéir aussi à Philippe le Bel. Et quand Philippe le Bel se fâcha avec le pape, les évêques furent bien embarrassés.

Les évêques furent appelés à Rome. Le roi leur défendit d'y aller. Le pape excommunia le roi. Du temps du bon roi Robert, un roi excommunié n'avait plus ni femme, ni enfants, ni serviteurs. Chacun le fuyait. Mais sous Philippe le Bel, les choses se passèrent autrement. — « Je ne me soumettrai pas ! » dit le roi. Et il envoya en Italie son serviteur Nogaret pour braver le pape.

Boniface VIII était, à ce moment, dans sa ville natale et s'y croyait en sûreté. Nogaret, suivi d'un seigneur romain, Colonna, entre par trahison dans la ville et fait entourer le palais du pape. Le vieillard se présente :

« Voilà ma tête », s'écrie-t-il. Et il adresse des injures au roi de France.

Colonna lui donne un soufflet de son gantelet de fer. Il veut lui plonger son épée dans la poitrine. Nogaret l'arrête et dit à Boniface : — « Chétif pape, regarde la bonté de Monseigneur le Roi de France qui, par moi, te défend de tes ennemis. » Le pape, vaincu par le roi, mourut un mois après. (p. 16).

Plus largement exploitée encore l'affaire de Philippe le Bel dans le *Cours élémentaire* (p. 66. 67), à l'usage des tout petits primaires, auxquels on fait apprendre ce qui suit :

Lutte avec le pape. — Philippe le Bel voulut demander de l'argent au clergé. Le clergé résista, et le pape excommunia Philippe le Bel. Mais au lieu de courber la tête, Philippe réunit à Paris, en 1302, les représentants des nobles, des évêques et des bourgeois. Et il leur demanda : « Faut-il céder au pape ? — Non ! » répondirent les Etats généraux, c'est-à-dire les premiers députés de la nation française.

Le pape vaincu. — Ainsi soutenu, le roi envoya des serviteurs fidèles en Italie. Le pape Boniface VIII, vieillard de quatre-vingt-six ans, fut insulté et souffleté par eux. Il mourut quelques jours après, de douleur, de honte et de faim. Son successeur obéit à Philippe le Bel, quitta Rome et vint s'établir en France, à Avignon (1305).

Quel changement depuis la première Croisade ! Alors, c'étaient les papes qui faisaient trembler les rois ; au temps de Philippe le Bel, c'étaient les rois qui commandaient aux papes.

Et on leur fait lire ensuite le « récit » Roi et Pape ci-dessus rapporté.

***

Au XIIIe siècle les paysans, toujours plus protégés par le roi, étaient moins maltraités par les seigneurs. Ils pouvaient travailler tranquillement, semer, récolter et vendre leurs récoltes.

Comme aujourd'hui, ils étaient très laborieux et très économes. La grande affaire pour eux était d'amasser assez d'argent pour acheter au seigneur leur liberté.

Devenus libres, ils pouvaient acquérir, avec leurs nouvelles économies, quelques lopins de bonne terre et se bâtir une ferme. Leurs fermes avaient, comme entrée, « une haute porte de pierre devant laquelle étaient plantés deux ormes ».

Alors, ils pouvaient vivre à l'aise et même s'enrichir. *(C. él.*, p. 71).

Allons, un bon point à M. Devinat pour cette page de simple honnêteté historique, qui fait heureux contraste avec les abominations que racontent ses confrères en anticléricalisme (et lui-même, plus haut, quand il force si complaisamment la note à propos des serfs) sur les épouvantables horreurs de la condition du paysan de France sous l'ancien régime.

***

Etienne Marcel. — C'était un riche bourgeois de Paris, très hardi et très courageux.

Il souffrait de voir la France vaincue et envahie, le peuple écrasé et ruiné, par la faute de nos rois.

Puisque les rois se montraient incapables, il voulait qu'ils ne fussent plus les maîtres tout seuls.

Et c'est lui qui demandait le plus énergiquement que les Etats généraux ou représentants de la nation eussent une part dans le gouvernement du royaume.

Violences du peuple. — Le dauphin Charles refusa d'écouter les Etats généraux. Alors les Parisiens, furieux, conduits par Etienne Marcel, massacrèrent, sous les yeux du dauphin, ses deux principaux conseillers. Le dauphin épouvanté s'enfuit, et Etienne Marcel resta maître de Paris.

Les Jacques. — Dans les campagnes, les malheureux paysans, surnommés les Jacques, s'étaient jetés sur les seigneurs et leurs châteaux, massacrant et brûlant tout. Ils furent bientôt exterminés. Mais Etienne Marcel les avait pris pour alliés, et leur défaite amena la sienne. Il fut assassiné dans Paris, et le dauphin Charles revint triomphant. La révolution avait échoué. (*C. él.*, p. 80).

***

Sur **Jeanne d'Arc :**

Jeanne d'Arc suppliait souvent ses saintes de secourir son pays et son roi. Et il lui semblait que les saintes lui répondaient : « Va délivrer Orléans ! » (p. 24).

Jeanne d'Arc paya cher la joie du triomphe. Prise à Compiègne par les Bourguignons, vendue aux Anglais, condamnée par un tribunal de prêtres, elle fut brûlée vive sur une place de Rouen. (p. 24).

***

Il manquait à nos pères un bien qui nous est cher : l'égalité devant la loi. Dure aux pauvres gens, la loi se faisait alors complaisante aux nobles et aux prêtres. (p. 27).

***

...Mais bientôt on s'effraya de cette nouvelle et formidable puissance (l'imprimerie). Tant de livres répandus, n'était-ce pas le triomphe du Diable ? L'Eglise le crut, le Roi aussi, et l'on prit contre les imprimeurs des mesures très rigoureuses. (p. 46).

***

La Réforme. — On se plaignait depuis longtemps des immenses richesses et de la mauvaise conduite du clergé.

Au temps de François I^{er}, un moine allemand, Luther, demanda la réforme de ces abus. Un Français, Calvin, fit de même, et menacé par le roi, se réfugia à Genève.

Bientôt, l'église luthérienne et l'église calviniste s'élevèrent en face de l'église catholique. Les disciples de Luther et de Calvin s'appelèrent Luthériens, Calvinistes, Protestants, Réformés ou Huguenots.

Or, les catholiques prétendaient convertir les protestants par la force ; et les protestants voulaient imposer leurs croyances aux catholiques. Personne alors n'admettait la liberté de conscience.

Les rois n'aimaient pas les protestants. Ils ne voyaient en eux que des révoltés. Après s'être révoltés contre l'Eglise, ne se révolteraient-ils pas contre la royauté ?

Sous le règne de François I^{er}, on fit périr par le fer et par le feu 3.000 Vaudois, braves montagnards des Alpes, parce qu'ils n'étaient pas tout à fait catholiques.

Par ordre d'Henri II, on fit brûler le vertueux magistrat Anne Dubourg, parce que, protestant, il avait osé défendre les protestants devant le roi.

Par ordre de François II, fils de Henri II, que dirigeait le duc François de Guise (le héros de Metz et de Calais), on fit noyer, décapiter, ou pendre aux portes du château royal d'Amboise, des centaines de protestants. Ils avaient voulu enlever le jeune roi, pour le soustraire à l'influence de leurs ennemis. Et les princes, les seigneurs et les dames de la cour se faisaient un plaisir, après dîner, d'insulter les cadavres des victimes. (p. 50).

***

Luther. — Fils d'un pauvre mineur, son enfance fut malheureuse. Il lui arriva, pressé par la faim, de chanter dans la rue pour avoir un morceau de pain. Il était ardent et emporté : ce qui lui valut, un jour, d'être fouetté quinze fois de suite à l'école.

Plus tard, recueilli par une famille riche, il fit, avec son intelligence supérieure et sa grande volonté, de sérieuses études. L'assassinat d'un de ses amis et la foudre qui tomba près de lui le frappèrent d'épouvante. Il lui sembla que la vie était bien peu de chose. Il résolut de quitter le monde et se fit moine.

Le moine Luther était scandalisé des pratiques du clergé d'alors. A Rome, il avait trouvé « les messes des prêtres trop courtes et leurs repas trop longs ». Il osa le dire. Et il le dit si haut que toute l'Allemagne l'entendit. Le pape lança contre lui une bulle de condamnation. Luther la brûla en public et se révolta contre l'Eglise catholique.

— « Chacun, disait-il, peut et doit étudier lui-même la religion dans la Bible et les Evangiles. — Personne n'est obligé d'obéir au pape, etc. » C'est l'ensemble de ses idées qu'on appelle la Réforme. (p. 52).

A rapprocher de la rédaction un peu différente du *Cours élémentaire* (p. 106) :

Au XVI^{e} siècle, un Allemand, Luther, et un Français, Calvin, refusèrent d'obéir au pape

et d'aller à la messe. D'autres les imitèrent. — Il y eut, dès lors, en Europe, deux sortes de chrétiens : les catholiques fidèles au pape, et les protestants qu'on appelait encore Luthériens ou Calvinistes. — En France, les catholiques étaient bien plus nombreux que les protestants.

Les catholiques persécutèrent les protestants. Les protestants se défendirent. On en vint aux armes. Alors, commencèrent d'horribles guerres civiles, plus affreuses encore que celles des Armagnacs et des Bourguignons.

***

Pendant trente ans, au nom de Dieu et de la religion, les catholiques poursuivent les protestants, les massacrant par surprise, les suppliciant comme des criminels. De leur côté, les protestants se jettent sur les catholiques, les noyant, les pendant, brûlant leurs églises et leurs maisons.

En outre, les catholiques, oubliant qu'ils sont Français, appellent à leur aide les Espagnols et leur roi Philippe II ; et les protestants implorent le secours des Allemands et des Anglais.

Voilà les effets du fanatisme et de la guerre civile. (p. 53).

***

L'Edit de Nantes. — L'Edit de Nantes apporte dans l'histoire de France une grande nouveauté. Jusqu'alors, le souverain pouvait imposer sa croyance à ses sujets. En montant sur le trône, il jurait d'exterminer les hérétiques. Il fallait, en France, aller à la messe ou mourir.

L'Edit de Nantes déclare les Français libres de choisir entre le prêche et la messe. Il leur reconnaît la Liberté de conscience et du culte, l'un de nos droits les plus sacrés. (p. 57).

***

Sa Révocation. — Louis XIV exigea que tous les protestants de son royaume se fissent catholiques. Les protestants ne voulurent pas. Le roi leur fit enlever leurs enfants. Puis il fit loger chez eux ses dragons. Les dragons frappaient à coups de bâton les femmes et les vieillards et traînaient les pauvres gens à l'église par les cheveux.

250.000 protestants s'enfuirent à l'étranger, pleins de haine pour le roi Louis XIV. *(C. él.*, p. 112).

***

Louis XIV se croyait le représentant de Dieu sur la terre et prétendait pouvoir à son gré disposer de la vie et des biens de tous ses sujets. (p. 74).

Dans la France d'aujourd'hui la royauté est morte et la République triomphe. Le peuple se gouverne lui-même, il est libre. L'éducation du peuple est la grande affaire, et l'on s'efforce de faire des citoyens éclairés qui usent sagement de leur liberté. Et si le grand et malheureux Rousseau revenait parmi nous, nous pourrions lui dire :

« Regarde ton ouvrage. Après avoir inspiré nos pères de la Révolution française, c'est encore toi qui nous inspires. »

Les Français de la troisième République sont bien les fils de Rousseau. (p. 109).

***

La Constituante enleva au clergé ses biens immenses et les *rendit* à la nation. (p. 123).

***

Le Trône et l'Autel :

Napoléon avait rendu des services à l'Eglise ; mais, en retour, il avait exigé l'obéissance du clergé.

Quand les Bourbons revinrent en France, le clergé crut à une résurrection de l'ancien régime. Il releva la tête, et l'on vit, partout, comme une explosion de fanatisme. — Pour échapper aux persécutions de la Terreur blanche, il ne suffisait pas d'être bon royaliste, il fallait se montrer bon catholique. A Nîmes, on vit des femmes frapper jusqu'au sang des protestantes « avec des battoirs où des pointes aiguës dessinaient une fleur de lis, la fleur du Roi ».

Le clergé prêcha avec ardeur la haine des idées de la Révolution. — Partout, on planta des croix dans les campagnes, et c'était, disait-on, pour expier les crimes des révolutionnaires.

On parlait de rétablir l'ancienne dîme, si impopulaire dans les villages, et les paysans s'alarmaient.

Le Roi, soutenu par les prêtres, les laissait faire. Il s'était produit ce qu'on appelait l'alliance du Trône et de l'Autel. Mais, dans cette alliance, c'est l'Autel qui semblait dominer le Trône. Cela dura de 1815 à 1830, surtout sous Charles X. (p. 169).

***

La haine de la Révolution, c'est à la jeunesse surtout qu'il fallait l'inspirer. Or, à qui était confiée, sous l'Empire, l'éducation de la jeunesse ? Aux professeurs de l'Université. Ces professeurs parurent dangereux au clergé. Aussi, pour grand chef, on leur donna un évêque, et pour surveillants d'autres évêques.

Les Jésuites, autrefois chassés de France, y reparurent avec leur influence. Quant aux écoles du peuple, elles furent dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne. Elles étaient, d'ailleurs, peu nombreuses. (p. 169).

***

De même qu'au moyen âge, par un usage cruel, on perçait la langue au blasphémateur, de même sous Charles X, le parti clérical osa présenter une loi odieuse sur le sacrilège. Pour un vol dans une église : la mort !... — Pour une profanation d'hostie : le supplice des parricides !... Le profanateur, couvert d'un voile noir, devait être conduit à l'échafaud : là, le bourreau lui eût coupé le poing, puis tranché la tête.

L'illustre orateur royaliste et catholique, Royer-Collard, flétrit, avec éloquence, ce retour aux pratiques barbares des siècles passés. (p. 169).

***

Les abus de l'ancien régime. — Avant la Révolution, le roi gouvernait selon « son bon plaisir ». Les Français lui appartenaient corps et biens. Il n'y avait pas de liberté.

Avant la Révolution, la noblesse et le clergé avaient les richesses et les faveurs, et le peuple les misères et les injustices. Il n'y avait pas d'égalité.

On fit la Révolution pour avoir la liberté et l'égalité, c'est-à-dire la justice. *(C. él.*, p. 125).

***

Couplet final :

Les bienfaits de la République. — Jamais il n'y eut, en France, autant de liberté. Jamais l'égalité et la justice ne furent mieux assurées. Jamais on ne s'occupa, avec autant de soin, du bien-être du peuple. La République veut être la protectrice des petits, des humbles, de ceux qui travaillent, luttent et souffrent. Il faut aimer la République.

En même temps qu'elle a fait construire des milliers d'écoles et répandu partout les bienfaits de l'instruction, la République a créé une armée puissante. Grâce à elle, la France riche encore, instruite, forte dans le monde par ses millions de soldats, a su conquérir l'amitié et l'alliance d'une grande nation, la Russie.

Si la France est forte, c'est pour mieux maintenir la paix. Elle veut qu'on respecte ses droits. Elle entend respecter les droits des autres. C'est par la justice et la fraternité qu'elle rayonnera dans le monde. *(C. él.*, p. 126).

Amen !

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Au sujet du jeûne, une personne de tempérament délicat demande, afin de diminuer la fatigue, si elle peut partager la collation en deux moitiés, l'une le matin, l'autre le soir, le repas principal restant fixé au milieu du jour. Elle prendrait environ 150 grammes le matin et autant le soir. Le peut-elle sans violer la loi du jeûne ?

R. — Il semble qu'il y ait dans la délicatesse de tempérament signalée, sinon une cause d'exemption de droit, au moins un motif de demander une dispense. Pourquoi ne pas y recourir de suite ?

Une autre remarque préalable se présente d'elle-même. La personne dont il s'agit, a-t-elle pensé au *frustulum* permis le matin ? Pourquoi ne pas en user ? Elle garderait sa collation entière pour le soir, et s'en trouverait plus forte le lendemain, aidée qu'elle serait par ce *frustulum,* pour atteindre le repas principal.

A vrai dire, la quantité proposée, deux fois 150 grammes, soit 300 grammes, semble avoir fait entrer le *frustulum* dans la combinaison, et l'adoucissement demandé peut se considérer moins comme un partage de la collation (d'ailleurs légèrement augmentée) en deux moitiés, que comme une répartition en deux parties égales des 250 grammes ordinairement attribués à la collation et des 60 grammes concédés au *frustulum.*

Et de nouveau, dans le cas ainsi posé, et sans esquiver la question, peut-on dire que le jeûne est observé ?

A s'en tenir à la notion stricte du jeûne, il paraît difficile de la sauvegarder parfaitement dans la pratique proposée. Essentiellement, en effet, il ne consiste pas à ne faire que des repas diminués, — ce qui serait plutôt le fait de la vertu de tempérance ou de mortification, — mais à ne faire qu'un seul repas, auquel l'usage ajouta d'abord une légère collation le soir, puis un *frustulum* le matin. Il règle moins encore la quantité, de fait illimitée dans le grand repas, que la distribution de la nourriture dans la journée. Autrement, pourquoi ne pas sectionner aussi ce repas principal en deux ou trois et le distribuer en lunch savoureux, gourmand five o'clock, etc.? Que deviendrait alors le jeûne ? Aussi les théologiens disent-ils que ce serait une mutation substantielle du jeûne que de prétendre, outre le repas principal, maintenir les autres repas habituels, tout en y retranchant quelque chose, par exemple moitié du petit déjeuner, du goûter du tantôt, et du dîner du soir.

Cependant, à cette conclusion des théologiens, quelques-uns, v. g. Lehmkuhl, apportent une restriction : à moins, disent-ils, que celui qui en

userait ainsi ne soit d'un appétit si modeste, et ses repas si légers, que tout ce qu'il prend de la sorte ne dépasse pas de beaucoup la mesure légitime du *frustulum* et de la collation réunis. Cette restriction nous permet de dire qu'il n'y a pas lésion essentielle du jeûne dans le cas proposé, puisque les 150 gr. du matin et les 150 du soir, au total 300, n'atteignent même pas la somme des 250 de la collation et des 60 du *frustulum*. Mais, pour n'être pas essentielle, cette manière de faire n'en est pas moins une dérogation qu'on ne peut se permettre sans raison.

Dans le cas précité, — comme dans celui des gens nerveux ou des estomacs débiles auxquels les médecins conseillent de prendre de la nourriture plus souvent, mais en moindre quantité, — « le tempérament délicat » de la postulante paraît être un motif suffisant, si le simple *frustulum*, dont on ne faisait point mention et qu'on peut se permettre très légitimement, ne suffit pas à empêcher les inconvénients redoutés et à rendre possible le travail habituel. Il n'est pas, en effet, dans l'intention de l'Eglise de nuire à ce point à ses enfants en leur imposant la loi du jeûne.

Enfin, dans le doute, et en tout cas, répétons-le, il restera toujours à notre personne délicate, pour la tranquillité de sa conscience, la faculté de recourir à la dispense pour cette sorte de commutation, comme il est licite de le faire avec quelque motif pour tout autre adoucissement.

Q. — Passant chaque année quelques semaines à la campagne, à 5 kilom. de l'église paroissiale, j'ai obtenu pour moi et pour tous les membres de la famille l'autorisation de l'oratoire privé, libellé dans la forme commune, c'est-à-dire que je ne puis pas en jouir aux jours de fêtes plus solennelles, *festis solemnioribus*. Je voudrais avoir la réponse aux questions suivantes :

1° L'évêque ou un vicaire général peut-il m'accorder la permission de célébrer dans l'oratoire privé le jour d'une de ces fêtes plus solennelles, quand il m'est pénible (en raison du temps ou de ma santé) de me rendre à l'église paroissiale, bien que je n'aie pas une raison suffisante pour me dispenser de la messe ?

2° Si l'un des membres de la famille ou plusieurs se trouvent dans la nécessité d'assister à la messe non pas en vertu du précepte, mais à cause du scandale, et qu'ils ne puissent pourtant faire ce long trajet par suite de leur fatigue ou du mauvais temps, l'évêque ou le vicaire général peut-il m'autoriser à célébrer ?

3° Si l'autorisation m'est accordée, tous les autres membres de la famille peuvent-ils en bénéficier ?

4° Si l'évêque ne peut m'accorder cette autorisation, qui me la donnera et à quelles conditions ?

5° S'il se présente un cas fortuit (orage, fatigue) où il me soit impossible de me procurer l'autorisation, puis-je la présumer ?

6° Si j'ai en visite un prêtre pour une journée ou deux, pourrai-je lui laisser dire la messe dans mon oratoire ?

7° Au cas où je ne serais pas dans ma famille, puis-je envoyer un prêtre célébrer la messe ?

R. — Nous répondons à vos questions par les deux propositions suivantes :

I. La faculté de célébrer dans un oratoire *privé* émanant du *Saint-Siège* avec ses restrictions, il n'est nullement au pouvoir de l'évêque de la modifier, l'évêque n'ayant aucun droit sur les concessions de Rome.

Si l'indult est accordé en termes trop restreints, on peut, dans une seconde requête, solliciter une concession plus étendue, qui sera certainement octroyée si elle est appuyée par l'Ordinaire.

II. Il y a un autre moyen de tourner la difficulté : c'est de transformer l'oratoire privé en oratoire semi-public.

D'après le décret du 8 mars 1879 [1], confirmé par celui du 23 janvier 1899 [2], l'évêque peut *jure ordinario* autoriser à dire plusieurs messes toute l'année dans les oratoires semi-publics, avec faculté pour toutes les personnes qui assistent à la messe d'y satisfaire au précepte dominical.

Le décret de 1879 déclare qu'un oratoire appartenant à une personne privée peut être reconnu comme *public* s'il a une porte sur la voie publique, ou bien si ses propriétaires en laissent l'accès libre à tout fidèle, au moins au moment de la célébration de la messe : « 3. In capellis seu oratoriis ad personas quidem privatas pertinentibus, sed quæ sunt publica vel semi publica, eo sensu quod habeant ingressum in via publica vel prope viam publicam, ita ut *semper cuilibet volenti intrare permittatur.* »

Prenez un engagement auprès de l'évêque diocésain, lui promettant d'admettre dans votre oratoire au moment de la messe tous les fidèles du voisinage qui s'y présenteront le dimanche, et l'Ordinaire pourra déclarer votre oratoire *semi-public* avec faculté de célébrer la messe tous les jours de l'année, y compris les grandes fêtes, et autorisation pour les fidèles d'y satisfaire au précepte de la messe du dimanche [3].

Q. — 1° J'ai reçu de l'argent d'une personne vivante pour célébrer des messes après sa mort. Puis-je faire fructifier cet argent à mon profit ? Et si avec cet argent j'achetais un billet de loterie qui gagne le gros lot, *quid ?*

Il reste bien entendu que toutes les précautions sont prises pour acquitter ou faire acquitter les messes quand la personne mourra.

2° On dépose chez moi de l'argent pour l'entretien de l'église, pour une Confrérie, pour toute autre bonne œuvre, en me laissant la liberté de l'employer quand ce sera nécessaire. N'ayant pas à me servir de la somme tout de suite, puis-je la faire fructifier, et au profit de qui ?

Pourrait-on se contenter de *se* prêter cet argent (je suppose toujours que la responsabilité est bien établie) et de payer la rente à 3 ou à 4 %, et garder le surplus à cause des risques du placement qu'on aurait fait ailleurs, ou à cause des démarches que cela nécessiterait ?

R. — Ad I. Nous avons toujours peur que les précautions ne soient pas assez bien prises, du moins quand il s'agit d'honoraires payés longtemps d'avance pour des messes qui ne doivent être dites qu'après la mort d'une personne encore

[1] S. R. C., n. 3484.
[2] S. R. C., n. 4007.
[3] Duballet-Tachy, *Traité des Choses ecclésiastiques*, n. 190.

en parfaite santé, et que si le prêtre venait à mourir le premier, toutes ces intentions demandées et rétribuées longtemps d'avance ne soient pas acquittées. Voilà pourquoi nous aimerions bien que cet argent fût conservé dans un papier parfaitement étiqueté et déposé dans un endroit très sûr; car, quand il s'agit d'obligations de justice, on ne saurait prendre trop de précautions.

Néanmoins, d'après les usages ordinaires, lorsqu'on demande des messes et qu'on en paie les honoraires d'avance, il y a comme un contrat ou quasi-contrat entre celui qui donne et demande et celui qui reçoit. Celui qui paie d'avance les honoraires les *donne* au prêtre et par conséquent perd tout droit sur son argent ; et le prêtre qui reçoit acquiert de suite tout droit sur l'argent versé, et s'oblige en justice à dire ou faire dire au temps convenu ou convenable les messes demandées. Si donc, même assez longtemps avant que les messes ne puissent être dites, il place l'argent qui lui a été donné, il place *son* argent, et par conséquent a droit à tous les fruits, *res fructificat domino.* De même aussi s'il venait à le perdre, ce serait *son* argent qu'il perdrait, et il n'en serait pas moins tenu en justice à dire en temps voulu les messes demandées. Gagnât-il au contraire avec cet argent le gros lot d'une loterie, tout serait pour lui, puisque l'argent est à lui.

Ad II. Il n'en est pas de même de l'argent reçu par un prêtre pour l'entretien de son église, ou pour une confrérie ou une bonne œuvre quelconque. Cet argent n'appartient pas au prêtre, mais à l'œuvre pour laquelle il est donné ; et s'il vient à être placé, les fruits doivent en être pour l'œuvre, comme le simple bon sens et l'équité l'indiquent.

Mais on pourrait dire : « Dès lors qu'on prend cet argent pour le placer en son nom et qu'on répond des risques, et qu'on a de quoi en répondre, on ne fait aucun tort à l'œuvre en gardant pour soi les intérêts, puisque cet argent était destiné à rester improductif jusqu'à ce qu'on l'emploie selon les besoins de l'œuvre. » Aussi nous n'oserions pas dire qu'en agissant ainsi on fait strictement un vol, et qu'on serait strictement tenu à rendre les intérêts qu'on aurait gardés pour soi, l'œuvre n'en ayant aucunement souffert ; car cela pourrait être contesté. Mais nous dirons au moins qu'il y aurait là une singulière indélicatesse ; car on agirait contre la volonté implicite de la plupart des donateurs, qui, s'ils le savaient, ne donneraient plus rien ou beaucoup moins.

Mais au moins, si l'on trouvait un bon placement, ne pourrait-on pas emprunter en quelque sorte cet argent, et payer à l'œuvre l'intérêt à 3 % et garder le surplus à cause du risque que l'on court et des démarches qu'on est obligé de faire pour cela ? L'indélicatesse serait sans doute quelque peu moins notable, mais elle nous semblerait encore blâmable, car, pourquoi vouloir gagner quelque chose avec de l'argent qui n'est pas à soi et dont on n'a que le dépôt ? Pourquoi cet amour étrange du lucre chez des prêtres, qui doivent à tous l'exemple du désintéressement ? Puis, une fois qu'on a mis le pied en dehors de la voie, on peut aller bien loin et se faire de singulières illusions, et donner même du scandale : car on peut être surpris par la mort sans que ses affaires soient bien réglées, et les héritiers trouvant une succession quelque peu embrouillée, pourraient fort bien ne pas vouloir rendre aux œuvres tout ce qui leur appartient, mais qu'ils ne trouvent point. Ne cherchons donc jamais à tirer profit que de ce qui est absolument à nous : c'est plus délicat, plus honnête et plus sûr.

Q. — Dans un recueil renfermant des prières à réciter avant et après la messe il est dit : « *Sacerdos qui per integrum mensem recitaverit singulis diebus* (ici la série des prières) *die ad libitum eligenda lucrari potest indulgentiam plenariam.* »

Faut-il attendre, pour fixer le jour en question, que les prières prescrites aient été récitées pendant le temps voulu, c'est-à-dire pendant un mois ?

D'autres fois on trouve cette clause : « *Indulgentia plenaria semel in mense, si hæc oratio quotidie recitetur.* » Faut-il, comme ci-dessus, réciter la prière tous les jours du mois pour gagner l'indulgence plénière une fois le mois écoulé ? Ou bien faut-il la réciter habituellement chaque jour durant l'année ?

Autre clause : « *Si quotidie recitatur, indulgentia plenaria quolibet mense.* » Est-ce la même interprétation que précédemment ?

Il est clair, je pense, qu'on peut commencer le mois quand on veut et qu'il suffit que la récitation se poursuive pendant 30 jours. Mais il peut arriver que, soit oubli, soit impossibilité, la récitation soit interrompue. Suffirait-il alors d'ajouter des jours supplémentaires pour parfaire le mois ?

R. — Nous pensons, à défaut de document spécial sur ce point, que :

1° Les prières qui doivent être récitées durant un *mois*, peuvent être récitées durant trente *jours*, sans se préoccuper du quantième du mois ; le but de la concession étant plutôt d'arriver à former une série de trente prières à des jours continus, que d'honorer tel ou tel mois. Néanmoins, nous *conseillons*, pour plus de sûreté, *de suivre les mois*.

2° Si l'on omettait un jour ou deux dans le mois, il nous semble que la concession aurait encore son effet, parce que *parum pro nihilo reputatur*.

3° Celui qui veut profiter de l'indulgence plénière peut et doit en fixer le jour dans le mois de récitation, pour que tous les actes requis soient accomplis dans le mois. Il peut choisir même le premier jour ; mais l'indulgence plénière ne sera gagnée que le jour où il récitera la dernière prière destinée à parfaire le mois.

4° Quand il s'agit d'une récitation annuelle et quotidienne, l'indulgence peut être gagnée chaque mois à un jour fixé dans le mois ; mais il n'est pas requis, pensons-nous, qu'on ait l'intention de réciter la prière toute l'année : il suffit de l'avoir à l'avance pour un mois.

Q. — 1° Un inventeur, confiant en la probité de son ami Léon, lui expose et lui prête les plans d'une invention capable de procurer de gros bénéfices. La demande de brevet n'a pas encore été faite. Léon saisit le secret de l'invention, l'exécute et gagne ainsi les profits.

2° Léon possédait des notes abondantes sur un cours remarquable d'un de ses professeurs. Ce cours, qui a été publié avec droits réservés, est parvenu en peu de temps à plusieurs éditions. Léon, empruntant un titre différent, réunit ses notes en un ouvrage qui obtient également du succès.

3° Apprenant qu'un ouvrage de haute valeur est sur le point de paraître en Allemagne, il s'en fait adresser un des premiers exemplaires. Sans autorisation de l'auteur, il le traduit et le livre à l'impression.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, Léon a-t-il été injuste, ou simplement malhonnête, ou bien avisé? Sur quel terrain solide s'appuyer pour lui prouver le droit de propriété sur les produits de l'esprit? Jusqu'où va ce droit de propriété? Quelles sont, à cet égard, les prescriptions du droit naturel et du droit positif? Léon est intelligent, difficile à convaincre, et n'admettra que des raisons claires et solides.

R. — Puisque notre correspondant le désire, nous allons étudier cette question tant à la lumière du droit naturel (qui est le même partout et pour tous, mais qui surtout dans les questions secondaires laisse bien des points indécis) que du droit positif, qui n'oblige que dans les pays qui lui sont soumis, mais là est obligatoire surtout quand il développe, explique et précise le droit naturel; et nous aurons soin aussi de bien distinguer les choses certaines de celles qui ne sont que probables.

Tant qu'une invention reste secrète et n'a pas été livrée explicitement ou implicitement au public, tant qu'un livre reste manuscrit et n'a pas été édité, de par le droit naturel ils appartiennent en toute propriété à l'inventeur ou à l'auteur, qui doivent avoir au moins autant de droits sur les travaux de leur esprit que sur ceux de leurs mains. Et même, quand un livre a été imprimé mais gardé pour l'auteur et non livré au public, il est encore à lui : le lui enlever, surtout pour le livrer au public de quelque manière que ce soit, et en recueillir soi-même les fruits est assurément un vol des mieux caractérisés. — Il en est de même des plans qu'un inventeur a formés et tracés pour les exécuter ou faire exécuter: ils sont bien à lui. Et même encore après qu'il les a exécutés ou fait exécuter pour lui seul, ils sont encore à lui, il a sur eux des droits imprescriptibles, qu'il est libre de transmettre à qui il voudra et comme il voudra, tout aussi bien que si c'était de l'argent. Ceci n'est contesté par personne.

Mais il est des questions qui peuvent être plus ou moins contestées, si l'on veut s'en tenir au seul droit naturel, celles-ci par exemple : Quand un auteur a publié un livre, quand un professeur a fait un cours à ses élèves, quand un orateur a débité un discours, quand un inventeur a fait des machines sur un modèle nouveau et en a vendu une ou plusieurs, restent-ils encore complètement les maîtres de leurs œuvres comme auparavant? Ou bien celui qui a acheté un livre nouveau peut-il le réimprimer ou faire réimprimer à son profit, lui faire des corrections, le traduire dans une autre langue pour le divulguer chez une autre nation? Celui qui a suivi un cours peut-il faire imprimer toutes les notes qu'il a prises, surtout s'il a pu prendre le cours à peu près tout entier? Celui qui a entendu un discours peut-il aussi le faire imprimer et le publier? Celui qui a acheté une machine nouvelle peut-il la perfectionner et en refaire d'autres pareilles ou perfectionnées à sa manière et les vendre à son tour? Voilà des points où le droit naturel n'est plus aussi clair. Il y a seulement un point sur lequel tout le monde paraît d'accord : c'est que celui qui a acheté un livre ou une machine, ou suivi un cours ou entendu un discours sur lesquels il a pris des notes, peut bien en faire ce qu'il veut (car c'est devenu son bien) pour lui, pour sa famille ou des amis intimes. — Mais peut-il livrer cela au public et en faire son profit? Là il y a désaccord relativement à ce que permet le droit naturel. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont pour la négative, parce que les auteurs ou inventeurs doivent toujours rester les maîtres souverains des produits de leur esprit ; ils ont bien vendu leur livre ou leur machine, prononcé leur discours ou fait leur cours pour l'utilité particulière de leurs acheteurs ou auditeurs, mais se sont toujours réservé pour eux seuls le droit de perfectionnement et de reproduction. Mais cette réserve vient-elle du seul droit naturel? Voilà ce que d'autres nient, en s'appuyant sur cette raison que quand une chose a été livrée au public, celui au pouvoir de qui elle est tombée justement, soit parce qu'il l'a achetée et payée, ou parce qu'il a payé sa place pour l'entendre, etc., doit, de par le droit naturel seul, en être complètement le maître, libre et sans contrôle. Que ce soit un livre, un discours ou une machine, il peut en faire ce qu'il veut, comme il peut faire ce qu'il veut, par exemple, d'un fruit très rare qu'il a acheté ; ce fruit est bien à lui, il peut par conséquent en planter les pépins ou les graines sur son terrain, et même perfectionner l'arbre qui en sortira, et après revendre lui-même des fruits pareils ou perfectionnés. Donc, si l'on voulait s'en tenir au seul droit naturel, on disputerait longtemps avant de s'entendre; voilà pourquoi c'est au droit positif d'expliquer, de développer et d'appliquer selon les besoins de la société les points de droit naturel restés obscurs.

D'ailleurs, il y a autre chose à voir ici que les droits vrais ou prétendus des auteurs et des inventeurs : il y a aussi les droits de la société. Si les auteurs et inventeurs ont des droits, ils ont besoin de la société ou de ceux qui la gouvernent pour faire valoir leurs droits et pour empêcher que d'autres n'empiètent pas sur ces droits ; ils ont donc besoin d'être soutenus et protégés par

ceux qui gouvernent la société. Mais ce soutien, cet appui que ceux-ci donnent, ils ont le droit de le faire payer pour le bien du public, aux intérêts de qui ils doivent aussi veiller. C'est donc à eux, par leurs lois, de régler tout ce que demande le bien public.

Or, que demande ici le bien public ? Il demande assurément que les bons auteurs et les inventeurs soient encouragés. Et ils ne le seraient pas suffisamment, si, aussitôt que leurs plans sont exécutés ou leurs livres publiés, ils ne devaient pas avoir sur eux plus de droits que n'importe qui : alors en effet ils ne pourraient plus guère eux-mêmes travailler encore à perfectionner leurs machines ou leurs livres dans une seconde édition revue et corrigée par l'auteur; et il n'y aurait bientôt plus ni auteur ni inventeur, dès lors qu'ils ne pourraient pour ainsi dire plus y gagner leur vie ni avantager leur famille. Mais ils ne doivent pas non plus être avantagés aux dépens du bien public, ce qui arriverait si, dès lors que quelqu'un a fait un livre ou une invention, personne en dehors de lui ou de ses héritiers n'avait le droit d'y toucher à tout jamais; et inventeurs ou auteurs abuseraient du besoin que pourraient avoir certaines personnes de leurs livres ou machines en les vendant à des prix exorbitants. Aussi tous les gouvernements ont fait à ce sujet des lois et des règlements; c'était leur droit et leur devoir, et dès lors que ces lois et règlements sont pour le bien public et ne sont aucunement contre quelque loi supérieure, ils doivent être obligatoires selon l'esprit dans lequel ils ont été faits.

— Voici maintenant un résumé des principales lois qui ont vigueur en France à ce sujet.

1° *Propriété littéraire.* — Le domaine de l'auteur, durant sa vie, est ainsi fixé par l'art. 1er de la loi des 19-24 juillet 1793 (modifié par la loi du 11 mars 1902) : « Les auteurs d'écrits de tout genre, les compositeurs de musique, les architectes, les statuaires, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie. Le même droit appartiendra aux sculpteurs et dessinateurs d'ornement, quels que soient le mérite et la destination de l'œuvre. »

Après la mort de l'auteur, les droits des héritiers et des ayants cause sont déterminés par la loi du 14 juillet 1866 : « La durée des droits accordés par les lois antérieures aux héritiers, successeurs irréguliers, donataires ou légataires des auteurs, compositeurs ou artistes, est portée à 50 ans, à partir du décès de l'auteur. » Ce n'est qu'après ce laps de temps que l'ouvrage tombe dans le domaine public.

Toute édition en entier ou en partie, faite au mépris de ces lois et règlements, est une contrefaçon punie par les art. 425 et suiv. du Code pénal, et pour laquelle les juges doivent accorder au propriétaire lésé une indemnité qu'ils règlent suivant les circonstances de la cause (l'art. 4 de la loi des 19-24 juillet 1793 n'étant plus en vigueur). Mais pour être ainsi protégés contre la contrefaçon, les auteurs doivent déposer deux exemplaires de leur œuvre au ministère de l'Intérieur, ou dans les préfectures, sous-préfectures ou mairies.

Au sujet des discours, sermons, cours oraux, la jurisprudence a décidé : *a)* en ce qui concerne les discours politiques, les journaux peuvent en rendre compte et même les rapporter textuellement, mais il est défendu de les éditer en brochure séparée, sans le consentement de l'auteur; *b)* les discours ou sermons prononcés publiquement dans la chaire par un prêtre catholique sont pour leur auteur une propriété dont nul ne peut s'emparer sans son assentiment, à peine d'être poursuivi comme contrefacteur; *c)* enfin l'on doit reconnaître de véritables droits d'auteur sur les cours, conférences, leçons de professeur, etc., alors même qu'ils ont été faits devant un auditoire public et sont restés des productions purement orales.

La propriété littéraire d'une œuvre française à l'Etranger, ou d'une œuvre étrangère en France, est protégée par la convention de Berne du 9 sept. 1886 relativement aux pays signataires suivants : France, Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne et Irlande, Indes britanniques, Haïti, Italie, Libéria, Suisse et Tunisie. Cette convention stipule :

Art. 2. — Les auteurs ressortissant à l'un de ces pays, ou leurs ayants cause, jouissent dans les autres pays, pour leurs œuvres, soit non publiées, soit publiées pour la première fois dans un de ces pays, des droits que les lois respectives accordent aux nationaux.

Art. 5. — Les auteurs ressortissant à l'un des pays de l'Union, ou leurs ayants cause, jouissent dans les autres pays, du droit exclusif de faire ou d'autoriser la traduction de leurs œuvres pendant toute la durée du droit sur l'œuvre originale. Toutefois, le droit exclusif de traduction cessera d'exister lorsque l'auteur n'en aura pas fait usage dans un délai de dix ans à partir de la première publication de l'œuvre originale, en publiant ou en faisant publier une traduction dans la langue pour laquelle la protection sera réclamée.

Art. 12. — Toute œuvre contrefaite peut être saisie par les autorités compétentes des pays de l'Union où l'œuvre originale a droit à la protection légale.

Diverses autres conventions existent entre la France et différents pays (11 janvier 1889, République Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay ; 19 déc. 1866, Autriche ; 16 déc. 1865, Luxembourg ; 29 mars 1855, Pays-Bas ; 11 juillet 1866, Portugal ; 15 février 1884, Suède et Norvège), avec des clauses prohibitives de la reproduction pendant un laps de temps plus ou moins long.

2° La *propriété industrielle* est protégée par la loi du 5 juillet 1844, modifiée (dans ses art. 11, 24 et 32) par celle du 7 avril 1902 (voir circulaire du ministre du Commerce et de l'Industrie aux préfets, 31 mai 1902).

— Toutes ces lois obligent-elles en conscience ?

Cela semble certain pour leur partie morale. Mais obligent-elles aussi en conscience à payer avant la sentence du juge? Nous ne le croyons pas. Sous ce rapport elles doivent être lois pénales. (*Ita* Génicot, Timothée, etc.). Mais il nous semble aussi que si l'on a fait un tort véritable et certain à un auteur ou à un inventeur, on doit être tenu, en vertu de la loi naturelle elle-même, de réparer ce tort.

Il nous est assez facile maintenant de répondre directement aux demandes de notre correspondant.

Ad I. Il y a eu chez Léon faute très grave contre la justice : vol manifeste commis avec abus de confiance. Supposons en effet qu'un homme pleinement confiant en quelqu'un qu'il regarde comme un ami intime, lui montre ses trésors, lui apprenne la manière d'ouvrir son coffre-fort, et lui en confie la clef; si celui-ci profite de cette extrême confiance pour le dévaliser, ne serait-ce pas un vol des plus odieux? Or, n'est-ce pas à peu près la même chose dans notre cas? Il n'y a même pas besoin ici de recourir aux lois positives : la loi naturelle seule suffit, car elle parle assez haut et assez clairement. Léon est donc évidemment tenu à restitution.

Ad II. La chose n'est pas aussi claire. Nous croyons que Léon a commis une faute, et si la chose était portée devant les tribunaux, Léon serait sans doute condamné. A combien, nous n'en savons absolument rien. Toujours est-il que, s'il était condamné, il serait obligé en conscience à subir la peine. Mais nous n'oserions certainement pas dire qu'il y est obligé avant la sentence judiciaire. Il y a pour lui bien des circonstances atténuantes : le professeur a publié son cours, qui en peu de temps est parvenu à plusieurs éditions : ce n'est qu'après que Léon publie ses notes, en donnant à son ouvrage un autre titre, et sans doute il y mêle beaucoup du sien. A-t-il fait vraiment tort au professeur? Est-il absolument en cela sorti de son droit? Si le professeur le croit, il peut le poursuivre; s'il ne le fait pas, il semble qu'il ne veut pas en tenir compte, ni rien lui demander. S'il menaçait de le poursuivre, nous engagerions vivement Léon à entrer en conciliation et à lui offrir une réparation convenable plutôt que de risquer un procès.

Ad III. La chose semble plus grave et plus coupable que dans le second cas, et moins que dans le premier. Ici l'ouvrage n'a pas encore paru, il appartient donc absolument à son auteur; et puisque Léon agit sans le consentement de cet auteur, il a commis un vol dont il lui doit réparation, car ce ne peut être que par fraude qu'il s'est fait adresser un des premiers exemplaires dans un temps où même d'après le droit naturel l'ouvrage appartenait encore à son auteur seul. (S'il n'y avait pas fraude, nous parlerions autrement).

Quant à la traduction sans l'autorisation de l'auteur, Léon encore n'est pas dans son droit. Il a agi contre la convention du 9 sept. 1886; l'auteur pourrait le poursuivre et alors il devrait se soumettre à la sentence. S'il n'est pas poursuivi, nous n'oserions pas en cela l'obliger avant la sentence. Mais, comme nous l'avons dit, il devrait néanmoins être obligé à réparer le tort qu'il a fait à l'auteur par le vol qu'il a commandé ou conseillé.

Q. — 1° Un jeune homme qui n'a pas fait ses pâques cette année doit se marier le samedi des Quatre-Temps. Il a choisi ce jour pour avoir à ses noces un ou deux parents qui n'auraient pas pu venir facilement un autre jour. Cependant il veut apporter au sacrement de mariage les dispositions requises et recevoir préalablement les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Le confesseur est très embarrassé, car son pénitent et à son occasion tous les gens de la noce vont violer une loi de l'Eglise dont le Pape seul peut dispenser en pareil cas. Il voit cependant une sorte de bonne foi chez son pénitent et lui donne l'absolution. A-t-il bien fait?

2° Dans les grands travaux de la campagne, nos hommes ne se font pas scrupule le dimanche de charger leurs fourrages et de rentrer leurs autres récoltes, sous prétexte qu'ils ne peuvent pas la semaine suffire à tant de travaux, faute de domestiques ou de manœuvres. Cette raison du manque de bras à la campagne suffit-elle pour légitimer une telle conduite?

3° Dans ma petite paroisse, il m'est difficile de me procurer, surtout en hiver, des enfants convenables pour me servir la messe. Plutôt que d'avoir des étourdis ou de mauvais garnements qui viennent par force ou par intérêt, ne vaut-il pas mieux me contenter d'une femme qui réponde?

4° Est-il licite de faire la communion spirituelle en état de péché mortel? Si la réponse est négative, ne doit-on pas éviter de conseiller indistinctement aux enfants l'exercice de la communion spirituelle?

R. — Ad I. Assurément la raison apportée par ledit jeune homme pour se marier un jour de Quatre-Temps et y faire gras avec tous ses invités n'est pas suffisante. Il devait choisir un autre jour où il fût permis de faire gras, au risque d'avoir un ou deux parents de moins pour l'assister. Néanmoins il peut être dans une certaine bonne foi; il a pu se dire : « Je n'ai pas pu faire autrement, et il m'est impossible aussi de ne pas faire servir du gras pour le repas de noces. » — De plus, ce jeune homme n'a pas fait ses pâques; il est donc certainement en état de péché mortel, et il doit recevoir un sacrement pour lequel l'état de grâce est requis. Vu sa bonne foi au moins probable, on ne peut pas dire que ses dispositions sont mauvaises; elles sont douteuses. Or, d'après au moins le grand nombre des théologiens, on peut donner sous condition l'absolution à un pénitent dont les dispositions sont douteuses, quand on n'a pas pu les rendre meilleures et qu'il y a une raison grave (telle qu'un mariage qui doit être contracté presque immédiatement) pour ne pas différer l'absolution; d'autant plus qu'il est moralement sûr que le pénitent ne fera pas un sacrilège *formel* en recevant cette absolution, pour laquelle il doit se croire suffisamment disposé.

Ajoutons que le confesseur pouvait se dire aussi : « Voici un jeune homme qui faisait ses

pâques tous les ans jusqu'ici, il n'y a que cette année qu'il a manqué de les faire. Si je lui dis que je vais lui donner l'absolution, si je l'exorte à la contrition et lui fais promettre de revenir une autre année, il est bien probable qu'il reviendra. Si au contraire je lui refuse l'absolution, il est probable qu'il en sera choqué et ne reviendra pas une autre année. » Voilà encore une raison de plus pour la lui donner. — Il est vrai qu'il aurait pu la lui refuser sans rien lui en dire ; mais il est vrai aussi qu'il sera plus fort auprès de lui en lui disant qu'il va lui donner l'absolution qu'il n'a pas reçue cette année à Pâques, qu'il doit donc bien se repentir de ses péchés, et ne plus jamais manquer de revenir chaque année recevoir l'absolution au moins à Pâques. Nous croyons donc que le confesseur a bien fait.

Mais nous croyons aussi qu'en raison du scandale public qui pourrait en résulter si l'on voyait le jeune homme communier, et le lendemain ou le jour même, faire gras un samedi de Quatre-Temps avec tous les gens de la noce, le confesseur ne devrait pas lui dire de communier, et que si le jeune homme lui-même le demandait, il devrait lui répondre : « Mon ami, comme vous ferez sans doute gras avec tous vos invités un jour de Quatre-Temps, on pourrait bien trouver étrange de vous voir communier en de telles circonstances. Si vous désirez vraiment communier à l'occasion de votre mariage, et je vous y engage beaucoup, il vaudra mieux que vous reveniez un peu plus tard et même le plus tôt possible, par exemple pour telle fête prochaine; vous serez plus recueilli et ce sera plus édifiant. » De cette sorte, tout pourrait s'arranger pour le mieux.

Ad II. Il y a là une question d'une très grande importance morale et religieuse, car le dimanche a une très grande influence sur tout le reste de la pratique religieuse; et il y a propension dans les campagnes à travailler de plus en plus les dimanches d'été. En plusieurs endroits on en est arrivé même à travailler tous les dimanches ou presque tous les dimanches pendant trois ou quatre mois de l'année pour les foins, les blés, les avoines, les fourrages, etc., et à ne pas même réserver le temps de la messe. Il y a assurément là de graves abus contre lesquels il faut protester. Sans doute, les prétextes ne manquent pas ; mais ces prétextes, il faut les examiner de près et se défier singulièrement des exagérations des intéressés, tout en prenant garde aussi d'éloigner encore davantage de la religion, par une trop grande sévérité, les gens de la campagne.

C'est un principe certain et admis par tous que la loi du dimanche n'oblige pas *cum tanto incommodo,* par conséquent qu'une perte considérable même relativement, ou un inconvénient notable en peuvent excuser. (Quelques théologiens l'admettent même pour un inconvénient *médiocrement grave ;* mais nous n'aimons pas ce mot qui pourrait prêter à de trop larges interprétations). Il faut même tenir compte non seulement de la nécessité réelle, mais aussi de celle qui est tenue pour telle de bonne foi, car le péché est toujours tel qu'en son âme et conscience on croit le commettre ; et il n'existe pas là où comme invinciblement on ne croit pas à son existence. Enfin, disent les théologiens, il faut aussi tenir compte de la croyance et de la coutume des différents pays ; car c'est la coutume, au moins des gens consciencieux et qui ne voudraient pas mal faire, qui fixe quels sont les travaux défendus ou permis le dimanche, du moins quand l'autorité ecclésiastique ne réclame pas trop ou laisse faire.

Maintenant, il nous semble que le prétexte du manque de bras dans les campagnes n'est pas à notre époque tout à fait imaginaire ; car par suite de la désertion des campagnes pour les villes et des travaux manuels des champs pour les travaux de plume, d'art ou de métier, on ne peut presque plus trouver d'ouvriers pour les ouvrages de la campagne, ou bien on ne les trouve qu'à des prix exorbitants, et pendant l'été les familles de cultivateurs sont obligées de se multiplier pour arriver à tout faire ; et il est à croire que plus d'une de ces familles n'arriverait pas à rentrer tous les foins, les fourrages, les blés et les menus grains, si elle ne s'y employait point parfois le dimanche, ou qu'elle les rentrerait en mauvais état, gâtés par l'humidité, les pluies, les orages, etc. Et il est à remarquer que si cela se répétait pour beaucoup, tout le pays en souffrirait, car quand il s'agit des récoltes, ce n'est pas seulement le bien particulier, mais aussi le bien général qui est en jeu. (Voir *Ami* 1906, p. 1080 et 1081, où sont cités à ce sujet plusieurs théologiens modernes des plus estimés).

Donc, comme d'un côté il s'agit d'une utilité ou nécessité et d'un bien réels, mais aussi assez souvent prétendus et exagérés par l'intérêt particulier, et que d'un autre côté il s'agit de l'avenir en France de la pratique religieuse dont l'observance du dimanche est comme la base, nous croyons que les prêtres feront bien, sans rien exagérer, de revenir souvent sur la nécessité de garder le dimanche aussi bien que possible et surtout le temps de la messe, si l'on veut être protégé par Dieu, sans la bénédiction de qui nos travaux ne serviraient à rien ; et d'engager, quand on croit le travail nécessaire, à demander dispense ou permission (quoique ce ne soit pas toujours d'obligation absolue) : car si l'on s'y astreignait, on ne ferait guère cette démarche que quand le travail est réellement nécessaire et le curé pourrait aussi faire quelques observations et poser certaines conditions ou certaines réserves.

Ad III. Toutes les rubriques indiquent pour la messe la nécessité d'un servant du sexe masculin, et l'on comprend facilement l'inconvenance qu'il y aurait à le remplacer par une femme, qui n'est point faite pour cela. Aussi les théologiens regardent généralement comme une faute mor-

telle l'ingérence d'une femme pour le service du prêtre *à l'autel*.

Toutefois, quoique ce soit encore loin d'être parfaitement convenable, il n'en est pas de même quand elle ne fait que répondre de loin, tout étant préparé à l'autel pour que le prêtre se serve lui-même. C'est même assez facilement toléré, disent beaucoup d'auteurs, quand ce sont des religieuses qui répondent ainsi dans leur propre chapelle : en effet, pour les choses saintes, il y a une certaine différence entre une religieuse et une autre femme.

Que pour la sainte messe une femme ordinaire réponde même de loin, cela ne doit se permettre qu'en cas de nécessité ; c'est l'avis de tous. Mais que faut-il entendre ici par *cas de nécessité ?* Le 14 août 1893, la S. R. C. l'avait interprété dans ce sens qu'on pouvait très bien se servir du ministère d'une femme pour répondre, quand sans cela le peuple devrait être privé de la messe un jour où elle est d'obligation ; mais non pas quand un autre jour le prêtre seul serait obligé de se priver de célébrer la sainte messe. Mais sur des réclamations venues un peu de tous les côtés, elle revint le 12 janvier 1894 sur cette décision, au moins jusqu'à nouvel ordre. On n'en voit pas moins quel est sur ce sujet l'esprit de l'Eglise, qui ne veut pas qu'on se serve facilement du ministère d'une femme pour répondre la messe.

En conséquence, nous croyons devoir répondre à la demande de notre confrère qu'il est beaucoup moins inconvenant de se servir du ministère d'un petit garçon, même peu sage, pour répondre la messe, que de celui d'une femme. S'il ne veut venir qu'à condition d'être payé, on peut dire que tout dérangement et toute peine méritent un salaire. Si cet enfant n'est pas sage et ne se tient pas bien, c'est au prêtre à y veiller, à le former et à lui imposer par son autorité. C'est également au prêtre à lui apprendre à servir convenablement la messe et aussi à la répondre suffisamment bien ; et s'il manque encore quelque chose de ce côté-là, il est préférable, en attendant mieux, de s'en contenter, que de recourir à une femme qui n'est pas là dans son rôle.

Ad IV. La question de la communion spirituelle a déjà été traitée plusieurs fois par l'*Ami*, particulièrement en 1905, p. 284 et 285, mais pas tout à fait au même point de vue.

On nous demande aujourd'hui d'abord s'il est licite de faire la communion spirituelle en état de péché mortel. Nous répondons que la communion spirituelle en état de péché mortel n'est à proprement parler ni illicite, ni licite, mais qu'elle est impossible : ce qui n'est pas la même chose. La communion spirituelle en effet n'est autre chose que l'union affective par la grâce et l'amour avec Notre-Seigneur de qui on désire recevoir les effets ou au moins quelques-uns des effets principaux que produit la communion réelle. Or, comment s'unir à Notre-Seigneur par la grâce sanctifiante et l'amour, quand on n'a ni l'une ni l'autre ? Et l'effet principal de la communion réelle étant une augmentation de grâce sanctifiante, il est évident qu'on ne peut pas obtenir une augmentation de ce dont on n'a même pas le commencement.

Mais en changeant quelque peu la question, on aurait pu nous demander : Est-il licite, quand on n'est pas en état de grâce, d'exprimer le désir de communier réellement, et *d'essayer* de faire la communion spirituelle ? Alors nous répondrions avec les quelques distinctions suivantes : Non, il n'est pas permis, quand on se sait en état de péché mortel, d'exprimer le désir de communier *dans l'état où l'on est*, et de former la volonté de communier réellement si l'on était à l'église au moment où l'on donne la communion. Ce serait même un sacrilège affectif, puisqu'il y aurait volonté de faire, si on le pouvait, ce qu'on saurait être un sacrilège. Il n'y aurait pas toutefois sacrilège réel, puisqu'il n'y aurait pas profanation réelle d'une chose sainte et que la communion spirituelle n'est point un sacrement.

Mais il est très permis, quand on se sait en état de péché mortel, d'exprimer à Notre-Seigneur le désir de communier, en rentrant auparavant en grâce avec lui pour le faire dignement. Il n'est même pas défendu dans cet état de prier Notre-Seigneur de s'unir à nous de la manière dont la chose est possible, en nous protégeant, en nous accordant les faveurs que nous lui demandons, et en nous donnant des grâces actuelles qui nous rapprochent de lui et finissent par nous réconcilier avec lui. Pendant que Notre-Seigneur était sur la terre, bien des fois des pécheurs le prièrent de venir chez eux, et il se rendit à ce désir et toujours ceux-ci s'en trouvèrent bien, Notre-Seigneur ayant déclaré lui-même qu'il était venu pour les pécheurs et non pour les justes. Au contraire, l'eucharistie étant un sacrement des vivants et une nourriture spirituelle faite pour donner une augmentation de vie aux personnes vivant déjà spirituellement, c'est la profaner et lui faire injure que de vouloir en faire un sacrement des morts et de recevoir, quand on se sait mort spirituellement par le péché mortel, une nourriture qui n'est faite que pour ceux qui vivent de la vie de la grâce.

Rien n'empêche non plus, même quand on se sait en état de péché mortel, de faire ce qu'on fait ordinairement quand on veut faire la communion spirituelle, c'est-à-dire les actes qui doivent précéder la communion, surtout les actes de foi, d'humilité, de contrition, d'amour, et de désir de communier dignement ; d'autant plus que si l'on fait de tout son cœur un acte de vraie contrition et d'amour véritable, on rentrera en grâce avec Dieu et alors la communion spirituelle sera vraiment possible.

A plus forte raison si l'on ne sait pas si l'on est en état de grâce ou en état de péché mortel, on peut bien exprimer à Notre-Seigneur le désir de

communier d'une manière qui lui soit agréable et se mettre, comme nous l'avons dit, à faire de soi-même les actes qu'on fait ordinairement avant la communion, et qui pourraient redonner la grâce.

A la question subsidiaire qui nous est adressée : « Ne doit-on pas éviter de conseiller indistinctement aux enfants l'exercice de la communion spirituelle ? » nous répondrons d'abord que nous n'y verrions pas un danger tant soit peu sérieux, parce que nous ne croyons guère qu'il y en eût qui profiteraient de cela pour former le désir et la volonté de communier avec des péchés mortels, et que ceux-là seuls essaieraient de faire la communion spirituelle qui seraient vraiment pieux et auraient un véritable amour de Dieu. Nous ajouterons néanmoins que nous ne conseillerions pas indistinctement à tous les enfants cet exercice très salutaire cependant. Pourquoi en effet leur donner un conseil qu'ils ne seraient pas capables pour la plupart de comprendre, de goûter et de suivre ? Mais nous le donnerions volontiers à tous les enfants pieux, à tous les enfants en qui nous verrions ou aurions fait naître le désir de la communion fréquente ; et alors, avant de leur donner le conseil de faire la communion spirituelle quand ils ne peuvent pas faire la communion réelle, nous leur en expliquerions les avantages, puis la manière de la bien faire pour en retirer beaucoup de grâces et de fruits. Et cela ne pourrait que leur être très utile.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

La vérité sur le fait de Lorette. *Exposé historique et critique*, avec 23 photogravures, par le R. P. A. Eschbach. — Un vol. gr. in-8 de XVIII-492 pages et XI planches, 10 fr. — Paris, Lethielleux.

Le R. P. Eschbach a repris la question de Lorette qu'il avait déjà traitée dans l'*Ami du Clergé* en deux séries d'articles où il répondait en détail aux critiques des adversaires de la *Santa Casa*. Les réponses de ce genre sont encore nombreuses dans le volume ; elles sont ordinairement péremptoires, toujours au moins suffisantes ; rien d'étonnant qu'il subsiste encore quelques obscurités de détail. Mais ce qui fait le mérite de ce nouveau travail du P. Eschbach, c'est qu'il prend les questions de plus haut et présente les solutions dans un ensemble qui en fait ressortir la pleine vérité.

Les faits les plus caractéristiques sont groupés ; la valeur des témoins de la Santa Casa est bien établie, et celle des adversaires réduite à sa juste mesure. Il est prouvé que, sans le miracle de la Translation, il serait impossible d'expliquer ce qui s'est passé à Tersat ou à Lorette, le concours des pèlerins, les miracles obtenus dans la Santa Casa, les Bulles des Papes reconnaissant la vérité de la Translation, les faveurs concédées par le Saint-Siège à cet auguste sanctuaire.

La grosse objection basée sur l'absence de documents contemporains est résolue, pour Lorette, par la preuve que les archives de Recanati ont été détruites dans le sac et l'incendie de la ville en 1322, et, pour Tersat, par le témoignage très explicite d'un contemporain, le P. Glavinich affirmant que les Mémoires concernant la mission des délégués envoyés à Nazareth ont été brûlés dans l'incendie du monastère de Tersat en 1629.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner à grands traits l'histoire de la Santa Casa.

A Nazareth, en avant de la Grotte de l'Annonciation, il y avait une maison qui lui était accolée ; on en trouve la trace dans les plus anciens itinéraires. Cette maison communiquait avec la Grotte par une porte assez large.

La maison et la Grotte furent encadrées dans une basilique à l'époque constantinienne ; les Croisés la remplacèrent par une autre plus grande et plus riche. Celle-ci fut renversée presque en entier en 1263 par le sultan du Caire, Bibars. Une vingtaine d'années plus tard, le dominicain Ricoldo constata que « des anciens édifices, il ne restait rien sinon la chambre où avait eu lieu l'Annonciation de Notre Dame. »

Le 10 mai 1291, la Santa Casa était transportée par les Anges à Tersat en Dalmatie où elle resta jusqu'au 10 décembre 1294. Le comte de Tersat, Nicolas Frangipani, envoya à Nazareth des délégués qui constatèrent la correspondance exacte des dimensions de la Santa Casa et des fondations restées à Nazareth.

Le 10 décembre, la Santa Casa apparaissait dans la forêt de Recanati, et après deux stations venait définitivement se fixer en haut de la colline sur une route, au lieu où elle est restée depuis. Elle repose sans fondations sur le sol du chemin. On lui construisit un revêtement et on l'abrita sous une basilique. Clément VII, en 1534, remplaça le premier revêtement par le magnifique monument qu'on admire encore. Il fit murer l'ancienne porte et en fit ouvrir deux autres pour la circulation des pèlerins. Une grande et belle basilique fut élevée autour de la Santa Casa.

Les fondations qui manquent à Lorette se trouvent à Nazareth. En 1620, le P. Thomas de Novarre, qui avait obtenu l'autorisation de reconstruire le sanctuaire de Nazareth, les retrouva et constata que les dimensions répondaient exactement à celles de la Santa Casa de Lorette. Ces fondations se trouvent maintenant sous le pavé de la nouvelle église bâtie en 1730. Des fouilles commencées cette année même, 1909, ont déjà permis de retrouver des restes importants des deux anciennes basiliques. Pour arriver jusqu'aux fondations de la Santa Casa, il faudrait dépaver ou même renverser l'église actuelle. C'est un gros travail pour lequel on manque des ressources nécessaires.

Les matériaux de la Santa Casa de Lorette ont été soumis à des examens qui en ont établi la nature exotique pour Lorette et la conformité avec ceux de Galilée.

N'y eût-il que cette preuve matérielle de l'identité plusieurs fois constatée des mesures et des matériaux, pierre et ciment, de la Santa Casa et des fondations de Nazareth, on devrait admettre la Translation du saint édifice. Mais les lecteurs trouveront beaucoup d'autres arguments dans le livre du R. P. Eschbach.

La Vie réparatrice. *Ses principes et sa pratique*, par l'abbé L. de Bretagne. — Un vol. in-12 de XIX-496 p., 3 f. 50. — Lille, Desclée.

L'esprit de réparation, toujours vivant dans l'Eglise, inspire aujourd'hui, même en dehors du cloître, un

grand nombre d'âmes. C'est que jamais l'iniquité n'a surabondé comme à cette heure. Entre les nations, la France montre plus d'ingratitude pour les bontés divines dont elle a été comblée, plus de mépris du Décalogue, plus d'hostilité contre le Christ et son Eglise. Il n'est pas étonnant qu'après la dispersion de tant d'œuvres vouées par état à la vie réparatrice les âmes pieuses s'attachent à combler le vide et à remplir une tâche dont dépend le salut de notre société.

Il convient donc de venir en aide à ces âmes de bonne volonté, de leur offrir un guide sûr dans une voie parfois difficile mais si féconde.

C'est le but que s'est proposé M. l'abbé de Bretagne en établissant dans un traité spécial la doctrine théologique complète de la réparation, de manière à former dans l'intelligence des convictions solides et raisonnées qui se traduisent ensuite en actes d'amour.

Successivement et dans une série de chapitres bien enchaînés, l'auteur, puisant aux sources les plus autorisées de l'Ecriture sainte, de la Tradition et des Œuvres des saints, nous montre ce qu'est la vie réparatrice en elle-même, et comment nous pouvons nous associer au divin Rédempteur en travaillant au salut de nos frères. Il décrit ensuite, dans un rapide aperçu, les développements de la vie réparatrice dans l'Eglise. Il étudie assez longuement la loi de la réparation qui n'est autre que le sacrifice. Il indique comment une âme arrive à la vie réparatrice ; ce qu'est cette vie dans le cloître, ce qu'elle peut et doit être dans le monde, une vie d'immolation et une vie d'amour ; par quels moyens enfin on y progresse, savoir par une union plus intime à la douloureuse Passion mieux comprise, à l'Eucharistie mieux goûtée. Dans un dernier chapitre sont établis les rapports de la vie mystique avec la vie réparatrice. En Appendice, une retraite de quatre jours avec douze méditations et les exercices du chemin de la Croix, à l'usage des âmes réparatrices.

En somme, excellent ouvrage de spiritualité, d'un réel mérite littéraire, et dont la forte et suave doctrine sera goûtée non seulement des religieux et des prêtres, mais encore des laïques pieux, surtout de ceux qui s'exercent à l'apostolat des œuvres.

La Splendeur catholique. *Du Judaïsme à l'Eglise*, par Paul Lœwengard. — In-12 de x-298 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

Ce livre est l'autobiographie d'un converti d'hier. M. Paul Lœwengard, né israélite, a reçu le baptême à Lyon le 8 décembre 1908, à trente-deux ans ; et il nous raconte l'histoire de sa vie jusqu'à cette date bienheureuse, l'histoire de ses égarements et des appels réitérés et infiniment miséricordieux de la grâce dès ses plus jeunes années.

M. P. Lœwengard était déjà, depuis quelques années, fort connu dans un certain monde. C'était un écrivain d'avenir. Ses *Pourpres mystiques* (1899), sa *Georgina* (1902), ses *Fastes de Babylone* (1905), lui avaient fait une gloire naissante pleine de promesses, patronnée par Maurice Barrès, mais de fort mauvais aloi. C'étaient pages brûlantes de luxure. M. P. Lœwengard nous raconte lui-même ici (p. 66) comment, à l'aube de son adolescence, aux environs de sa quinzième année, quand s'éveilla son génie, il se livra, « comme Faust, éperdument au Prince de ce monde. A lui je demanderai la consolation, la joie et la vie. Par deux grands poètes, Leconte de Lisle et Baudelaire, il m'enseignera comment nous pouvons, en l'Art-Dieu, enchanter notre souffrance elle-même et comment dans le corps délectable et raffiné de la femme nous goûterons les délices des paradis artificiels. »

Je cite à dessein cette dernière phrase, dont nos lecteurs ont senti le réalisme brutal. On en rencontre peut-être deux ou trois de ce genre dans le volume de notre converti. Nous le regrettons. Chez lui ce sont sans doute simples réminiscences verbales d'un passé littéraire qu'il a effacé de son cœur mais non encore complètement de sa mémoire. On aurait aimé qu'un ami l'avertît et lui fît supprimer ces quelques lignes que plus d'une mère hésitera à laisser sous les yeux de sa fille.

Cette conversion est une des plus merveilleuses dont on puisse lire le récit. Toutes les conversions sans doute sont merveilleuses. Toute conversion est un chef-d'œuvre de la toute-puissance divine, comme le chante l'Eglise dans l'une de ses oraisons. Il y a des conversions cependant où Dieu nous permet de suivre, à côté de son action divine, l'action de l'homme, les préparations plus ou moins lointaines qui ont ouvert l'âme à la grâce. Ici, chez M. Paul Lœwengard, l'action divine, la sollicitation divine paraît dans un éclat incomparable, et sans que rien y ait prédisposé le néophyte.

Il naît dans un milieu sans religion. Ses parents étaient juifs, mais ne pratiquaient rien du judaïsme. Ils n'avaient pas même fait bénir leur mariage à la Synagogue. Son père, directeur d'une grande maison de soieries à Lyon, était sans foi aucune, comme il arrive si souvent chez les Juifs modernes, et ne croyait pas même à l'immortalité de l'âme. Et sa mère, en pratique au moins, partageait l'indifférence paternelle.

C'est elle pourtant qui, sans prier elle-même, apprend à l'enfant à prononcer le nom de Dieu. L'enfant alors avait quatre ou cinq ans. Ce nom béni est pour lui une révélation : il le cherchait déjà avant de le connaître. Il était né, dit-il, « naturellement religieux. » Certes, c'est vrai, et non pas seulement de lui, mais de tout homme venant en ce monde. Mais qu'il s'en faut que, chez la multitude d'autres enfants grandis dans les mêmes déplorables conditions que lui, le sens religieux soit aussi impérieux que la grâce l'a fait chez cet enfant de cinq ans !

Toujours est-il qu'à partir de ce moment, et jusqu'à douze ou treize ans, il n'omettra jamais de faire chaque soir une prière à ce Dieu dont sa mère lui a appris le nom, prière toute de simplicité et de confiance, de supplication et de naïveté, prière improvisée, qui varie chaque jour avec ses besoins et ses petites tristesses, prière d'enfant dont il serait si bon, dit-il, de retrouver le secret quand on est devenu homme.

L'illumination merveilleuse qui transfigure Lyon chaque année le soir du 8 décembre, l'enchante, mais comme l'eût fait sans doute toute autre féerie ; et, en eût-il reçu quelque impression religieuse, les terribles sarcasmes que son père jetait à la face de l'Immaculée Conception, l'auraient vite étouffée. Ah ! cette puissance formidable des « sarcasmes judaïques » (p. 33) qui l'eussent « sans une grâce spéciale, à jamais détourné de la foi chrétienne » (p. 11), ce n'est qu'avec épouvante encore qu'il en parle, à vingt ans de distance !

A onze ans, élève de huitième au Lycée Ampère, la littérature lui est révélée par Musset. Et c'est pour lui une extase ! De onze à quinze ans, Musset restera son maître, son directeur, son plus intime ami. Etrange directeur et ami ! Et cependant, ce tourment de l'infini, qui n'a pas lâché Musset, ne lâchera pas non plus son jeune disciple. Il se répète avec effroi les vers douloureux :

> O Christ ! je ne suis pas de ceux que la prière
> Dans tes temples muets amène à pas tremblants ;
> Je ne suis pas de ceux qui vont à ton Calvaire,

En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants...
Je ne crois pas, ô Christ ! à ta parole sainte...
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux...
Une immense espérance a traversé la terre...

Et puis, l'apostrophe aux moines, sur le vide et le dégoût des amours humaines :

Cloîtres silencieux, voûtes des monastères,
C'est vous, sombres caveaux, vous qui savez aimer !
...Oh ! venez donc rouvrir vos profondes entrailles
A ces deux enfants-là...
Dites-leur donc un peu ce qu'avec leurs genoux
Il leur faudrait user de pierres sépulcrales
Avant de soupçonner qu'on aime comme vous !...
Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices
Vous buviez à pleins cœurs, moines mystérieux !
...Vous aimiez ardemment ! Oh ! vous étiez heureux !

Et notre jeune adolescent de se répéter : — « Vous aimiez ardemment ! oh ! vous étiez heureux ! Il y avait donc un amour plus ardent que ces amours de chair, de larmes, de râles et de sang..., un amour plus vaste, insoupçonné, infini ?... »

A douze ans, pendant une villégiature d'été au pittoresque village d'Yzeron près Lyon, il fait la connaissance d'un élève des Frères, de deux ans plus âgé que lui. Les deux enfants se prennent de sympathie. L'aîné, un dimanche, demande à notre petit Juif :

« Tu ne vas donc pas à la messe ?

— Non, je ne suis pas catholique.

— Tu es protestant peut-être ?

— Non.

— Alors, serais-tu israélite ?

— Non, je ne suis pas israélite.

— Mais qu'est-ce qu'il est donc, ton père ?

— Mon père, il est libre penseur.

— Libre penseur ! Qu'est-ce ? » fait l'autre, étonné.

Alors, d'un ton doctoral : — « Un libre penseur, eh bien ! c'est un homme qui pense librement ! Mon père, ma mère, mes sœurs, toute ma famille, nous pensons ce qui nous plaît. Nous n'obéissons ni à un prêtre, ni à un pasteur, ni à un rabbin. »

Le visage de son ami alors s'attriste ; il répond par un geste vague où il y a de la pitié, et l'on parle d'autre chose. Mais cette tristesse soudaine, ce geste empreint de commisération ne peuvent sortir de l'esprit de notre Juif. Le dimanche suivant, c'est lui qui reprend la conversation : — « Ecoute, veux-tu m'apprendre quelque chose ?... Je voudrais savoir pourquoi les catholiques vont à la messe et ce qu'est une messe ? »

Et chaque après-midi, pendant une huitaine, le jeune chrétien catéchise son ami. Celui-ci écrit sous sa dictée les premières notions du catéchisme ; et il est dans le ravissement :

« Quelle vertu cachée contient donc le catholicisme, s'écrie-t-il, pour qu'une explication brève et simple de ses principaux mystères faite par un écolier sans autre éloquence sinon celle de la sincérité, m'ait remué à ce point qu'au bout de huit jours j'étais transformé en apôtre voulant, après s'être converti lui-même, convertir les siens et les sauver de la damnation éternelle ! »

Cependant le jeune catéchiste est obligé de quitter Yzeron. Le catéchumène reste seul ; mais Dieu continue à le presser : il va souvent prier dans la rustique église du village ; il assiste aux offices : la beauté des rites parle à son âme : il veut être catholique !... Mais comment annoncer la chose à son père ? Les semaines passent, il est à la veille de rentrer au lycée, et il n'a rien dit encore ! Il n'ose pas ! Il a beau prendre son courage à deux mains et s'exhorter quotidiennement à tomber suppliant aux genoux de son père : à peine se voit-il en sa présence, la pensée des sarcasmes et des colères qui vont fondre sur lui, le terrifie. Il rentre au lycée sans avoir ouvert la bouche.

Il avait commencé par Musset. Voici maintenant Voltaire, Diderot, Rousseau, puis les romantiques et leurs fils, les naturalistes et les décadents, qui, de treize à seize ans, détruisent en lui « les principes naturels, religieux, moraux et sociaux. » Il cesse de prier. Il perd la foi en Dieu. Il répète avec Loti : — « Je ne crois à rien, ni à personne. Je n'aime personne, ni rien. Je n'ai ni foi, ni espérance. »

Ah ! certes, ce n'est pas de gaîté de cœur qu'il en vient là. — « Un adolescent n'arrive pas à un pareil état d'âme sans un déchirement intérieur. M. J. Lemaître a confessé dans une étude sur Veuillot : *Je ne crois que difficilement à la douleur métaphysique*. — Je prie M. Lemaître de m'en croire. La douleur métaphysique existe. Elle n'est pas uniquement prétexte à littérature... En tout cas, à quatorze ans, je n'étais pas un littérateur... J'ai arraché mes croyances avec douleur, avec larmes, dans l'angoisse et le désespoir après d'affreuses luttes... »

Et il ne sera jamais athée par le cœur. Toujours son cœur rebondira par-dessus les ruines de sa raison, et se réfugiera dans le panthéisme plutôt. Surtout il ne se résignera pas à renoncer à l'immortalité de l'âme ; et dans sa lutte contre les doutes qui l'assaillent sur ce point, il se débat en des crises nerveuses terribles. Il raconte qu'un dimanche, au cours d'une promenade à la campagne, comme son père développait devant sa sœur et lui des théories matérialistes :

« Papa, tu ne crois donc pas à l'âme immortelle ?

— L'âme ? l'âme c'est mon corps, me répondit-il. Quand le corps est sous la terre, tout est fini. »

« Alors, je poussai un cri déchirant, je me laissai tomber sur la route et je sanglotai comme frappé par un soudain et effroyable malheur. »

Son père et sa sœur, étonnés, ne savent que dire, que faire. — « Il est malade, Paul, il est certainement malade, » murmure le père.

De nouveau cependant, à seize ans, la grâce le sollicite. Il s'était ouvert de ses doutes à un de ses camarades du lycée, qui était pensionnaire à l'Ecole Ozanam. On le met en relations avec le directeur de l'Ecole : deux mois durant, chaque samedi soir, il a avec ce prêtre des entretiens que sa fatigue nerveuse vient malheureusement interrompre. Les médecins lui imposent une cure d'air en Suisse. A peine convalescent, il écrit à son Ananie et en reçoit deux lettres extrêmement touchantes (mai et juin 1893) qu'il transcrit dans son volume en témoignage de l'infinie miséricorde de Dieu. Mais l'orgueil de l'esprit et le bruit des passions reprennent le dessus ; et une fois de plus, il tourne le dos à l'appel de la grâce.

Le voici maintenant, et pour quatorze ans, livré « éperdument au Prince de ce monde », à toute notre moderne littérature de blasphème et de malédiction (à Leconte de Lisle surtout et à Baudelaire, à qui il revient toujours « comme aux maîtres, aux princes »), à la philosophie de Kant et de Nietzsche, au dreyfusisme (où il ne s'égare toutefois qu'un instant, pour rompre bientôt et se faire traiter par l'*Aurore* de Clemenceau, de « juif antisémite »), — tourmenté toujours cependant d'aspirations mystiques, de rêves surnaturels, de soif de communications divines, cherchant un apaisement dans le spiritisme, où il se précipite avec frénésie à partir de 1903 : et quelles pages révélatrices il a sur les ravages du spiritisme chez

ses adeptes, sur la lointaine tradition du spiritisme à travers les siècles antiques : « Spiritisme, luxure et cruauté forment à travers l'histoire une trinité effroyable. » (P. 134).

Toujours inassouvi, il cherche toujours ; et ce qu'il cherche, ne peut se trouver que dans le catholicisme. Il ne le voit pas ; mais d'autres le voient pour lui. Un protestant, ami de son père, lui dit, après lecture de ses *Fastes de Babylone*, au commencement de 1906, qu'il est un catholique qui s'ignore : — « Je ne sais si jamais vous embrasserez le catholicisme. En tout cas, par votre rêve, vous êtes un artiste catholique : vous êtes un mystique. »

A quoi il répond que certes les cérémonies du culte catholique, l'art catholique l'émeuvent profondément, qu'il admire aussi, avec Brunetière, le gouvernement de l'Eglise, cette magnifique hiérarchie, cet ordre, cette discipline : — « Mais, quant à la *foi* catholique, je ne l'aurai jamais. » L'obéissance à un dogme révoltait son individualisme. Homme de gouvernement, comme Bonaparte il eût signé le Concordat : le reste ne l'intéressait pas. Bien plus, ce reste, il le détestait.

C'est alors qu'il épouse, à Lyon, une catholique, mais une catholique qui ne pratiquait pas sa religion, une catholique dont il avait fait sa complice en spiritisme et dont la miséricorde de Dieu doit cependant se servir pour le ramener à la Lumière.

Sur le désir cependant de sa belle-famille, le mariage est célébré devant le prêtre, dans la sacristie de St-Pierre-aux-Liens. Il remarque que le prêtre ne bénit qu'une des deux alliances, celle de son épouse. Il lui demande de bénir aussi la sienne. Le prêtre s'y refuse d'abord, alléguant la discipline ecclésiastique, puis, sur l'insistance d'un des témoins, consent à la bénir, comme il eût bénit une médaille :

« C'est ainsi, dit-il, que l'anneau nuptial devint le premier objet que je portai enrichi d'une bénédiction de l'Eglise. »

Ce ne sont pas des époux chrétiens ; et cependant ils visitent éperdument les églises, ces églises de Lyon « d'une beauté si mystérieuse, si recueillie et si grave : St-Nizier, St-Bonaventure, St-Jean, Ainay, et la vieille et vénérable chapelle de Fourvière,... et, à côté, la royale basilique, palais de marbre et d'or, dont les mosaïques et les vitraux célèbrent dans une magnificence triomphale Marie Immaculée, Reine du Ciel, Mère de l'Eglise. »

« Il y avait dans notre amour quelque chose d'éperdu, d'irrassasiable, une soif, une faim d'émotions inconnues, qui se contentait, s'exaltait sous les voûtes de ces églises parfumées d'encens, embaumées de prières, imprégnées d'amour, d'un amour surnaturel, infini... Mais après ces élans, livrés à nous-mêmes, nous retombions las et insatisfaits. »

Quelques semaines après son mariage, le 3 mai 1906 il assiste, chez un cousin, à un déjeuner de Première Communion présidé par un prêtre ; et l'accueil cordial qui lui est fait, à lui Juif, le remue jusqu'au fond de l'âme : — « Ah ! dans ces cœurs de catholiques magnanimes il n'y avait pas un atome de cette haine que M. Drumont a propagée pour le malheur de tant des miens... Oh ! que cette charité catholique pénètre de reconnaissance les fils d'Israël ! »

Beaucoup des fils d'Israël connaissent certes cette charité catholique ; mais qu'ils sont loin de la reconnaître comme lui !

Durant ce dîner de Première Communion, il pose au prêtre quelques questions sur des points de théologie. Le prêtre lui répond aimablement, et engage la famille à le mettre en relation avec l'abbé Augustin Lémann, professeur aux Facultés catholiques. Le futur néophyte acquiesce avec d'autant plus de bonheur à cette proposition que ce nom de Lémann ne lui est pas inconnu et qu'il sait que ce sont deux de ses frères en Abraham devenus prêtres du Christ.

La Providence n'attendra pas qu'il soit présenté à l'abbé Augustin : un mois après, jour pour jour, le 3 juin 1906, sa femme le conduit à un sermon de Pentecôte, donné par l'abbé Joseph à l'église de l'Annonciation. Lui, qui a toujours été et sera toujours artiste, il est « conquis, vaincu, possédé par cette éloquence ardente et enveloppante qui brûle comme une flamme et ravit comme une caresse. » Il va trouver le prédicateur à la sacristie ; celui-ci lui donne rendez-vous pour trois jours après, chez lui. Désormais Paul Lœwengard a son Raphaël, et marchera sans arrêt dans la bonne voie, jusqu'au terme.

Ah ! c'est qu'on avait si bien prié et si bien fait prier pour lui dans la famille du petit Premier Communiant du 3 mai !

Il eût été mûr, dès la fin de l'année 1906, pour le saint Baptême. Il l'implorait à grands cris. Mais son Raphaël s'y devait refuser deux longues années encore. Car Paul Lœwengard venait d'être atteint, en cette fin d'automne 1906, d'une neurasthénie aiguë, qui lui laissait, il est vrai, une conscience parfaitement lucide et une intelligence d'une pénétration admirable comme on en pourra juger par le détail des études qu'il fit alors et qu'il transcrit ici sur l'Evangile et sur l'histoire de l'Eglise.

Mais il ne fallait pas que même l'apparence d'une faiblesse cérébrale fournît au monde le moindre prétexte à dénaturer ou à voiler l'éclat de la conversion. Et il fallait aussi sans doute, dans les desseins de Dieu, que l'épreuve vînt mettre le sceau suprême à l'action de la grâce.

L'épreuve fondit, terrible, sur les deux époux, en 1907. Ils étaient allés passer cet hiver sur les bords de la mer, à Bandol près Toulon. Là, sa femme tombe malade ; ils comprennent que la colère de Dieu est sur eux ; ensemble ils se repentent, ensemble ils prient ardemment, et sa femme, de toute son âme meurtrie, revient à Dieu et reçoit son Sauveur dans la rustique église de Bandol. Puis, au mois de mai suivant, c'est la maison de soieries de son père qui saute dans un krach formidable. C'est la ruine de tous les siens. — « Votre justice est terrible, ô mon Dieu, mais elle est la justice : telles furent les seules paroles que je prononçai. »

Désormais l'orgueil judaïque est abattu. Plus d'un an encore, le cauchemar de la neurasthénie va le poursuivre. Enfin, à l'automne de 1908, un mieux sensible se produit : les forces physiques reviennent, et les forces cérébrales. Il supplie son Raphaël de ne pas prolonger plus longtemps son attente ; il le supplie de fixer la cérémonie de son entrée dans l'Eglise au 8 décembre, jour qui lui rappelle ses premières impressions d'enfance : Lyon illuminée, embrasée en l'honneur de l'Immaculée Conception.

Le 8 décembre 1908, il devient « chrétien, catholique romain, enfant de la Vierge Marie, fils de l'Eglise ! » Le 3 février suivant, le Cardinal de Lyon lui donne le sacrement de Confirmation en sa chapelle privée. Le néophyte avait commencé, l'avant-veille, une neuvaine à Jeanne d'Arc pour obtenir la grâce de pouvoir enfin se remettre au travail de la composition : le 8 février, avant-dernier jour de la neuvaine, il commençait ce livre dont il a poursuivi l'achèvement sans interruption pendant quatre mois.

C'est un début. C'est une promesse, brillante

et brûlante d'enthousiasme pour le Christ et pour son Eglise. C'est l'œuvre d'un apôtre qui s'engage à consacrer toute sa vie littéraire à la glorification de la vérité chrétienne, à une œuvre « imprégnée d'un surnaturalisme catholique, antithèse de l'œuvre naturaliste et païenne d'Emile Zola. » (P. 282).

Le quinzième centenaire de saint Jean Chrysostome (407-1907) *et ses conséquences pour l'action catholique dans l'Orient gréco slave*, par le P. Cyrille Charon. — In-8 de XVI-414 p., richement illustré, 5 fr. — Rome, Collège pontifical grec, via del Babuino, 149.

Vie de saint Euthyme le Grand (377-473). *Les Moines et l'Eglise en Palestine au* V[e] *siècle*, par le P. R. Génier, O. P. — In-12 de XXXII-305 p., 3 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Sainte Bathilde, reine de France. *Histoire politique et religieuse*, par dom Couturier, O. S. B. — In-8 écu de x-367 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

La B. Mère Barat (1779-1865), par G. de Grandmaison. In-12 de 206 p., 2 fr. — **Saint Sidoine Apollinaire (431-489),** par Paul Allard. In-12 de 214 p., 2 fr. — **Vie de saint François de Sales,** par M. Hamon. Nouv. édition entièrement revisée par MM. Gonthier et Letourneau. 2 vol. in-8 de xv-682 et 615 p., 12 fr. — Paris, Lecoffre.

Introduction à la Vie dévote. Texte intégral publié d'après l'édition de 1619, par l'abbé F. Boulenger, maître de conférences à la Faculté libre des Lettres de Lille. — In-12 de XXXV-374 p., 3 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

Albert Hetsch, *médecin, Allemand et protestant, devenu Français, catholique et prêtre.* — 2 vol. in-16 de XXIV-320 et 348 p., 5 fr. — Paris, Beauchesne.

Figures de Moines, par Ernest Dimnet. — **Les Madones comtadines,** par André Godard. — Vol. in-12 de 254 et 376 p., à 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

I. — Le livre du P. Cyrille Charon a été écrit à l'occasion des fêtes romaines du XV[e] centenaire de saint Jean Chrysostome (sur ces fêtes, voir *Ami* 1908, p. 833-838). Mais il dépasse de beaucoup la portée d'un travail de circonstance ; et le seul reproche que nous lui ferons, c'est que le titre est trop modeste et ne dit pas assez ce que l'on trouvera dans ces pages.

Certes on y trouvera en effet la relation, complète autant qu'enthousiaste, des fêtes célébrées à Rome et à Constantinople au commencement de 1908, avec un tableau très vivant de la liturgie pontificale byzantine et une illustration merveilleuse (14 photogravures hors texte, sur papier couché).

Et cela déjà est très beau, et doit intéresser vivement tous les prêtres et tous ceux qui aiment l'Eglise et les splendeurs de sa liturgie, ou mieux, de ses liturgies.

Mais à cette I[re] partie le P. Cyrille Charon en a ajouté une autre, plus précieuse encore et qui remplit toute la seconde moitié du volume (p. 182-361) : c'est le tableau précis de l'état des Eglises orthodoxes et de l'état des Eglises unies en Orient. — « J'ai essayé, dit-il, d'y condenser tout ce qu'il importe de savoir sur la situation religieuse actuelle de l'Orient gréco-slave. J'ai en outre indiqué abondamment les sources où l'on pourra puiser des détails circonstanciés sur une foule de points que je n'ai pu qu'effleurer. »

Ces pages seront, pour tout le monde, une introduction, très claire et méthodique, à la connaissance de l'Orient chrétien, de l'organisation des diverses Eglises, des hiérarchies et des conflits hiérarchiques, des manifestations de l'unité et de la charité chrétiennes dans les Eglises orthodoxes, des progrès des Eglises unies. — Et, même pour ceux qui sont déjà initiés à ces questions, même pour les spécialistes, elles seront une mine de renseignements, d'indications, de statistiques qu'ils seront très heureux de ne plus avoir à chercher dans les divers recueils.

Elles sont enfin une leçon d'espérance. Car l'auteur espère beaucoup. Et l'on partagera son espérance quand on aura suivi avec lui les deux courants d'événements qui se dessinent en Orient depuis une cinquantaine d'années surtout et qui révèlent manifestement l'action de la Providence : — d'une part, les Eglises orthodoxes qui vont s'effritant chaque jour davantage, se dissociant, non seulement dans leurs rapports mutuels, mais aussi dans l'évolution de chacune d'elles en particulier ; — tandis que, d'autre part, les différentes fractions de l'Eglise orientale unies à l'Eglise romaine font des progrès lents, mais sûrs : « leur tendance à se rapprocher les unes des autres en vue d'une action commune augmente peu à peu, les relations entre Orientaux et Occidentaux se multiplient ; les rites, qui avaient jadis servi de prétexte à la désunion, fraternisent d'une manière chaque jour plus étroite... »

Dieu veuille que ce livre trouve beaucoup de lecteurs et multiplie l'ardeur de leurs prières, afin que s'accomplisse le vœu final du pieux auteur, afin que ces fêtes du XV[e] centenaire soient « une étape dans la voie de l'union demandée par Pie IX, Léon XIII et Pie X, — de cette Union qui, en 1939, cinquième centenaire du saint Concile de Florence, viendra jeter aux pieds du successeur du Prince des Apôtres, non plus dans la salle des Béatifications, mais sous l'immense coupole de St-Pierre, l'Eglise d'Orient cette fois tout entière, réunie dans une même concélébration à celui qu'un ancien prédicateur grec, peut-être saint Jean Chrysostome lui-même, proclamait jadis *le redresseur de ceux qui sont tombés, le soutien de ceux qui sont debout, la splendeur des orthodoxes, la bouche du Christ, le temple très pur de la Trinité !* »

II. — La *Vie de saint Euthyme le Grand* est le I[er] volume d'une nouvelle série d'*Etudes palestiniennes et orientales*.

C'est un début très heureux. Saint Euthyme est un des plus grands moines du V[e] siècle. Si ce n'est pas lui qui a proprement fondé la vie monastique en Palestine, il en a été du moins l'organisateur ; et les plus illustres moines et higoumènes des laures et couvents palestiniens, les Cyriaque, les Gérasime, les Martyrius, les Cosmas, les Sabas, etc., sont sortis de sa laure et ont été formés par ses mains.

C'est toute une société nouvelle que le P. Génier nous révèle. C'est la résurrection d'un monde disparu, où ne pouvaient pénétrer jusqu'ici que quelques érudits et qui désormais sera, pour la généralité des lecteurs, d'un accès aussi attrayant qu'édifiant et instructif.

Et ces grands moines de l'Orient catholique ne passaient pas leur vie, comme leurs successeurs schismatiques, absorbés dans la contemplation hypnotisante de leur nombril. Non moins que leurs frères les moines d'Occident au moyen âge, ils vivaient de la vie de l'Eglise et combattaient vigoureusement les combats du Seigneur contre les hérétiques du temps ; et l'on suivra avec un vif intérêt l'influence de saint Euthyme sur la marche des Conciles d'Ephèse et de Chalcédoine.

Le P. Génier donne un chapitre sympathique à l'impératrice Eudocie, l'épouse délaissée de Théodose II. Trop de sympathie, à notre avis. Eudocie finit bien, sans doute ; mais ses intrigues à Jérusalem n'en avaient pas moins favorisé lamentablement le progrès du monophysisme. Elle est revenue de son hérésie ; mais elle n'a cessé de continuer ses libéralités aux monophysites, ce qui a permis à quelques historiens monophysites de prétendre faussement qu'elle était morte dans leur communion. Paix cependant à sa mémoire, puisque saint Euthyme lui a promis la miséricorde du Seigneur, et puisque c'est elle qui a fondé la Basilique St-Etienne de Jérusalem, où le P. Génier a écrit son livre.

Une carte intéressante de la Palestine monastique du v^e^ siècle ; et une série d'illustrations hors texte très belles : le P. Génier a voulu que tout fût alléchant dans son livre, et il nous a donné un saint Euthyme par l'image, comme on donne aux enfants un Napoléon par l'image. Ne sommes-nous pas tous des enfants, quand il est question de saint Euthyme, des enfants qui en sont à l'A B C de l'histoire du monachisme palestinien ? — Mais nous pourrons désormais nous promener avec délices dans ce monde si vivant des laures. Le P. Génier a composé son livre de telle sorte qu'il sera à la fois le charme des novices et un trésor pour les érudits.

III. — C'est encore de ces âges lointains que dom Couturier nous offre un magnifique tableau dans sa *Sainte Bathilde, reine des Francs, Histoire politique et religieuse.* On trouvera ici un modèle d'histoire à la fois très érudite, très documentée (les rez-de-chaussée réservés aux notes atteignent parfois des dimensions considérables), mise en conformité avec les exigences de la critique moderne, et tout ensemble intéressante, vivante, aimante et chaude.

Quel monde que cette société franque du VII^e^ siècle ! Quels contrastes ! Quelles merveilles de vertus chrétiennes parmi ces restes ou ces explosions de barbarie féroce et de débauche effrénée ! Quelle existence ravissante et grave que cette vie de sainte Bathilde, pauvre esclave importée d'Angleterre, vendue au maire du palais Erchinoald, pure parmi les séductions, fugitive un moment pour éluder la demande en mariage d'Erchinoald devenu veuf, appelée bientôt à la cour qu'a émerveillée le spectacle de cette esclave refusant d'épouser le premier des grands de Neustrie, objet ensuite du choix du roi Clovis II et reine des Francs, puis régente au nom de son fils Clotaire III, — régente avec Ebroïn pour maire du palais, mais d'autre part avec un conseil ecclésiastique incomparable, où figurent Chrodebert (évêque de Paris), saint Ouen, saint Léger, saint Eloi ; promulgatrice d'ordonnances dont il faut admirer le caractère tout miséricordieux et compatissant pour les opprimés (ordonnances contre le commerce des esclaves ; affranchissements ; rachat des captifs ; diminutions d'impôts au profit des sujets pauvres ; etc.) ; — surtout grande propagatrice de la vie monastique qui fut, dans tout notre Occident, le grand instrument de la civilisation chrétienne !

Elle-même devait achever sa carrière sous le voile des religieuses. Lorsque son fils Clotaire III fut déclaré majeur, elle entra au monastère de Chelles près Paris (en 665 ou 666), et y mourut le 30 janvier 680.

IV. — *La B. Mère Barat* de M. G. de Grandmaison, fait partie de la collection *Les Saints.* C'est un résumé très succinct de cette vie qui fut l'une des plus pleines qu'on puisse imaginer : quand Mme Barat mourut en 1865, la Société dont elle avait jeté les premières fondations en 1801 (sous le nom de *Dames de la Foi*, puis de *Dames de l'Instruction chrétienne*, enfin de *Dames du Sacré-Cœur)*, comptait quatre-vingt-neuf maisons florissantes : la tempête qui l'avait battue et en partie dispersée de 1830 à 1837, avait eu pour plus clair résultat, comme toutes les tempêtes, de la faire connaître et de la répandre au loin.

Belle vie d'apôtre. C'est par distraction que M. G. de Gr. écrit (p. VI) que « l'existence de Mme Barat offre une difficulté de narration par la monotonie de ses actes, toujours voilés de modestie et accomplis avec une simplicité religieuse. » — De cette prétendue monotonie on n'est pas un moment tenté de s'apercevoir quand on lit les deux volumes que Mgr Baunard a consacrés à Mme Barat ; et si le petit volume de M. G. de Grandmaison est un manuel commode à l'usage des gens très pressés, c'est toujours dans le grand ouvrage de Mgr Baunard que nos confrères aimeront à retrouver les leçons de cette belle vie.

V. — Dans la même collection *Les Saints,* on lira la vie de saint Sidoine Apollinaire, tableau achevé (comme tout ce qui est de la plume de M. P. Allard) de civilisation gallo-romaine et chrétienne au v^e^ siècle : — vie d'abord de grand seigneur romain lettré, gendre de l'empereur Avitus, préfet de Rome et patrice, se poussant par la littérature à ces hautes situations et faisant ouvertement figure d'ambitieux ou même d' « arriviste », chrétien toujours cependant et bon chrétien, pur dans ses mœurs malgré tous les périls du milieu où il vivait ; — puis, aux approches de la quarantième année, vers 468, retiré spontanément du monde, tout aux choses de Dieu et de l'Eglise, fixé d'abord à Lyon, puis en Auvergne : il chante dans ses vers l'Auvergne comme une seconde patrie et se donne tout entier au soulagement de la misère, extrême alors, de ses nouveaux compatriotes : il est élu, en 471, évêque de Clermont (dont le diocèse comprenait toute l'Auvergne, de la chaîne des Dômes aux montagnes du Forez et du Cantal), et, sans cesser de cultiver la poésie, ce sera une belle physionomie d'évêque, champion de l'Eglise et de l'orthodoxie contre les persécutions du roi Wisigoth arien Euric, champion de la cité contre les Barbares, champion du latinisme et de cette langue latine qui pour lui fait partie du patrimoine intangible de la civilisation, d'une humilité admirable enfin dans le service des pauvres.

VI. — L'éloge de la *Vie de saint François de Sales*, de M. Hamon, n'est plus à faire. Elle a été depuis plus d'un demi-siècle et restera longtemps encore la vie classique à l'usage du clergé. Les trois cents dernières pages du tome II *(Portrait du Saint)* sont un incomparable traité, par l'exemple, des vertus chrétiennes et du zèle pastoral. — Après cela, la critique y avait signalé quelques inexactitudes ; les lettres et documents nouveaux mis au jour depuis une dizaine d'années par les soins des Visitandines d'Annecy permettaient de rectifier ou de préciser quelques dates : d'où la présente revision.

Elle a été confiée à M. Letourneau, curé de St-Sulpice, qui a trouvé, pour l'y aider, le concours de M. Gonthier, chanoine d'Annecy, l'homme de France qui, paraît-il, a le plus patiemment étudié et qui possède le mieux les détails et la suite des événements qui ont entouré la vie du Saint.

Et puis, une nouveauté de cette réédition, ce sont les images. Tout le monde veut des images, maintenant. Et l'on a raison, quand ces images sont de nature, comme celles-ci, à nous faire mieux

connaître le Saint, sa physionomie, sa vie, le milieu où il a grandi, les milieux qu'il a sanctifiés. Il y a bien, dans cette nouvelle édition, une trentaine de gravures hors texte, qui nous mettent sous les yeux le portrait du Saint, les lieux témoins de son apostolat, les portraits de son père, de sa mère, de ses frères, de sainte Jeanne de Chantal avant et après sa sortie du monde, la carte détaillée du diocèse de Genève, etc. Rien qu'un coup d'œil sur ces belles images vous met déjà tout de suite en compagnie du Saint et sous le rayonnement de son influence. — Et c'est une lacune certainement des volumes de la collection *Les Saints*, que l'on n'ait pas songé encore à y ajouter un portrait du Saint en question, surtout quand il s'agit de Saints modernes dont la physionomie authentique nous est connue.

VII. — M. Boulenger avait lu, le 29 janvier 1908, en la chapelle des Facultés catholiques de Lille, sur la Philothée de saint François de Sales (Mme de Charmoisy), une notice qui ravit Mgr Baunard. Mgr Baunard demanda à celui qu'il appelle « son cher ami » ou son « ami » tout simplement, de la publier ; et c'est ce que M. Boulenger vient de faire en tête de cette édition de l'*Introduction à la Vie dévote*. Tous ceux qui la liront partageront le ravissement de Mgr Baunard, et l'estimeront une admirable étude de direction spirituelle.

L'édition elle-même reproduit le texte de 1619, dans son intégrité. On sait que les éditions ordinaires suppriment certaines pages, qui en effet ne sont point à l'adresse des enfants. Mais qu'il est dommage que ces pages restent si souvent ignorées des gens du monde, des personnes mariées ! et qu'il serait à souhaiter que toutes les mères fissent à leurs filles, à la veille de leur mariage, et à leurs fils aussi, la lecture ou l'explication du chapitre XXXIX de la IIIe Partie, *De l'honnêteté du lit nuptial!* (p. 266-272, parallèle entre la volupté du manger et le devoir nuptial).

M. Boulenger respecte scrupuleusement le vocabulaire du Saint, mais rajeunit son orthographe, pour faciliter la lecture au grand public. Un lexique, à la fin de l'édition, donne le sens des mots dont l'acception est vieillie ou inutilisée aujourd'hui.

VIII. — L'abbé Hetsch a vécu sa vie catholique et sacerdotale dans le rayonnement de Mgr Dupanloup. Il avait la confiance de l'illustre évêque, et il la méritait. Mgr Dupanloup lui confia, au lendemain de son ordination sacerdotale, ce qu'il avait de plus cher dans son diocèse, son Petit Séminaire de La Chapelle St-Mesmin : l'abbé Hetsch en fut Supérieur pendant quinze ans, de 1856 à 1870, date où l'évêque fit de lui son vicaire général, † 1876.

Avant d'être catholique, prêtre et Supérieur d'un Petit Séminaire français, l'abbé Hetsch avait été Allemand, protestant, un temps même indifférent à la pratique de sa religion paternelle, disciple de Strauss à Tubingue et médecin du plus brillant avenir à Stuttgart. Son ascension lente, du panthéisme allemand à la foi catholique, est un incomparable tableau de conversion par le travail de l'intelligence. La grâce de Dieu toujours et partout, sans doute : il y a même telles impulsions de la grâce qui semblent tenir du miracle. Mais avec quel émoi passionnant on suit, sous cette action de la grâce, le labeur pénible, acharné, méthodique d'un esprit extraordinairement cultivé et puissant !

Une idée unique s'était emparée de lui sur les bancs de l'Université de Tubingue : l'idée d'unité. C'est de cette idée qu'il avait cru trouver d'abord la réalisation dans les thèses de l'hégélianisme ; et après qu'il aura constaté que l'hégélianisme ne réalise qu'une contrefaçon de l'unité et substitue l'Identité à l'Unité, c'est l'idée d'Unité qui restera son fil conducteur et qui l'orientera persévéramment vers la société religieuse chargée de réaliser l'unité parmi les hommes. C'est cette idée qu'il mettra à la base non pas seulement de son apologétique, mais aussi de sa vie ascétique et mystique, comme on en trouve souvent la notation dans son *Journal :* — « Par l'expiation et l'oraison arriver à l'unité... Maintenant j'ai atteint le point où j'ai tant aspiré, celui où l'unité est une réalité et une vie ; car elle s'accomplit dans le Cœur de Jésus-Christ. »

C'est cette vision de l'unité qui fera de lui, au temps du Concile du Vatican, un partisan résolu de la définition de l'infaillibilité. Dès ses années protestantes, dès 1846, il écrivait à un ami d'Allemagne : — « Tout dans le christianisme implique l'unité de l'Eglise, et l'unité sans l'autorité est impossible. Mais cette autorité ne peut être une abstraction ; elle doit être et elle est réalisée dans une personnalité, celle du Pape. » Mais cet amour de l'unité n'altéra jamais la paix de sa charité ; et ce fut pour lui une souffrance poignante de ne pouvoir suivre dans la lutte, au temps du Concile, l'évêque bien-aimé à qui il devait tant :

— « Quand le maître souffre, écrivait-il à Mgr Dupanloup le 25 février 1870, que peut faire le disciple, si ce n'est de souffrir avec lui et pour lui ? » — Et le 15 juillet : — « Mes peines ont été grandes. C'est sans contredit l'année la plus douloureuse de ma vie... Que Dieu soutienne vos forces dans ce moment suprême. Je suis chacun de vos pas avec plus de tendresse que jamais. ...Ce qui m'a toujours soutenu et consolé dans les peines innombrables de cette année, c'est d'avoir pu les offrir en union avec vous. »

Cette biographie d'Albert Hetsch est palpitante, d'un bout à l'autre : le Ier volume est tout entier consacré au tableau du labeur de la conversion, le tome II à la vie catholique et sacerdotale de celui que tous ceux qui l'ont connu regardaient comme un Saint. Certainement c'est une des physionomies les plus attirantes et les plus achevées qui soient.

La nouvelle édition qui paraît aujourd'hui, reproduit, sans y rien modifier, l'édition publiée il y a vingt-cinq ans. Peut-être aurait-on pu abréger ici ou là ou éviter quelques répétitions. L'auteur, qui n'a point dit son nom, semble avoir été d'origine germanique aussi : il écrit avec un rare charme de sympathie communicative, non toutefois sans laisser échapper parfois des locutions qui semblent des germanismes : par exemple, I, p. 252, « les volumes des lettres canoniques », pour : « les Ecritures canoniques » ; p. 288, « et sur cela », pour : « et là-dessus, je vous recommande », etc. ; p. 287 : « la douleur, qui abaisse l'orgueil et *fait monter* la patience » ; etc. Il y a même des fautes de typographie qui trahissent la prononciation germaine : par exemple, I, p. 167 : « Ballange » pour « Ballanche. » — I, p. 46 : ne pas faire de Robert Mayer (le célèbre auteur de la loi de la conservation de l'énergie) un catholique : Robert Mayer est né protestant et est mort protestant, malgré des sympathies très vives pour l'Eglise catholique (voir *Ami* 1909, p. 306-307).

IX. — *Figures de moines*, titre austère d'un livre charmant. M. l'abbé Dimnet, adolescent, a fréquenté chez les Bénédictins anglais de Douai ; plus tard il a aimé à s'arrêter à la Trappe ; il a visité St-Martin du Canigou ; il a exploré les ar-

chives de Liessies au XVIII^e^ siècle ; il a respiré, à Moustiers-en-Fagne, le parfum des petits prieurés campagnards d'antan ; et les moines de Shakespeare enfin lui ont révélé des trésors de grâce authentique : « Où donc ce prodigieux Shakespeare a-t-il été apprendre les couvents ? »

On le voit, ce sont souvenirs de voyages, d'histoire, de vie monastique. L'étude la plus intéressante, la plus neuve et la plus longue est certainement celle qui est donnée aux moines de Shakespeare (p. 157-210). Nous aimerions toutefois à en voir disparaître les considérations qui y servent comme de préface (p. 157-172) : c'est de l'imagination plus que de l'histoire. Le tableau de la mentalité anglaise au commencement du XVII^e^ siècle (p. 172) est, dans sa généralité, fantaisiste. Comment nous dit-on (p. 162) que la suppression des monastères, sous Henri VIII, « s'était faite en douceur » ? Dire (p. 159) que « Henri VIII fut suivi comme Louis XIV l'aurait été s'il avait voulu entraîner l'Eglise de France dans ce que le Parlement n'eût pas manqué d'appeler une indépendance légitime », c'est calomnier l'Eglise de France du XVII^e^ siècle. Quel est le sens de l'épithète de « très raisonnable » accolée (p. 161) au nom d'Erasme ? Ne pas citer comme un mot historique le « Querelle de moines ! » attribué à Léon X ; et ne pas peindre sous des couleurs de pureté évangélique l'idéal des Réformateurs du XVI^e^ siècle, des « hommes du Nouveau Savoir » (p. 160).

X. — Il y a un peu de tout dans les *Madones comtadines*. M. André Godard est, depuis les années déjà lointaines de sa conversion, un excellent chrétien. Il est écrivain de marque. Il est poète aussi ; et même, à notre avis, il l'est parfois avec excès : il a des intuitions qui ressemblent trop à des imaginations. Il a des vues certainement fortes et très suggestives (p. XIII) sur la différence entre le concept de *race* et le concept de *peuple*, entre le déterminisme ethnique et le libre-arbitre, entre la mentalité d'un peuple et sa moralité. Mais qu'il s'en faut que les applications de détail soient toujours justes de tout point ! que de limitations il y faudrait !

Par exemple, une bonne partie de ce livre est donnée à la psychologie du Midi, de notre Midi provençal ou comtadin. Ce Midi, certainement il aime beaucoup, et quand même, la Madone : « Les grands enfants qui le peuplent semblent avoir, plus que les autres hommes, besoin d'une Mère céleste pour s'élever jusqu'à Dieu. » Mais sont-ils si grands enfants que cela, si irrémédiablement ? si fort dominés par l' « instinct de destruction » ? — « Au Nord le rêve, la volonté, la pensée ; au Midi le tapage et la couleur » : toujours ? — Le Marseillais est-il si « simiesque » ? « Le mépris envers Marseille transpire déjà chez les écrivains de l'antiquité. Le fond de cette race est chananéen, ce qui dit tout. »

Notre auteur ne flatte pas son Midi. Mais le Midi, qui est bon enfant, le lui pardonnera, d'autant qu'il ajoute : « Ce Midi est insaisissable, et je n'écris plus une phrase sans réfléchir que le contraire serait aussi vrai ! » (p. 264).

Pourquoi supposer (p. 135) que la Sainte Vierge « ne fut pas exclusivement une sémite », que « le Christ dut, au moins par un côté de la lignée maternelle, hériter le sang des races » de Japhet ? — « L'aryenne, ainsi aimons-nous à nous figurer terrestrement Marie... Aucun portrait indiscutablement authentique n'existe pour nous préciser les origines ethniques de la Mère de Jésus. »

Ah ! quel beau livre, et en quelle langue d'un merveilleux burin, M. Godard pourrait nous écrire s'il voulait contenir son imagination dans les bornes des vérités authentiques, si larges déjà et si divinement ouvertes sur l'infini ! Quel touchant commentaire, au chapitre final, de quelques-unes des invocations les plus tendres des Litanies de la Sainte Vierge !

Recueil d'exemples touchant la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, *à l'usage des prédicateurs et des fidèles*, par le P. Gerbier, de la Société des Missions-Etrangères. — In-12 de 614 p., 2 fr. 50. — Paris, libr. St-Paul.

La vraie pratique de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, par le même. — In-12 de 328 p., 1 fr. 50. — Hong-Kong, Imprimerie de la Société des Missions-Etrangères.

LES PÈRES APOSTOLIQUES. T. II : **Clément de Rome,** texte grec, trad. fr., introduction et index, par H. Hemmer. — In-12 de LXXIV-204 p., 3 fr. — Paris, Picard.

La Valeur sociale de l'Evangile, par L. Garriguet. — In-12 de 313 p., 3 fr. 50. — **Dieu,** *Lectures théologiques*, par L. Berthé, chanoine d'Evreux. In-8 raisin de XII-263 p., 5 fr. — Paris, Bloud.

Histoire complète de l'idée messianique chez le peuple d'Israël, par le chanoine Augustin Lémann. — In-8 de 471 p., 7 fr. — Lyon, Vitte.

La Dame des Nations dans l'Europe catholique, par l'abbé Joseph Lémann. — 2 vol. in-12 de XX-394 et 300 p., 7 fr. — Paris, Lecoffre.

Sonnets à Marie, par G. Grossier. — In-18 de 160 p., 3 fr. 50. — Paris, libr. des Saints-Pères.

Les « Pensées » de MARC-AURÈLE. *Traduction* par M. Lemercier, prof. à l'Université de Caen. — In-12 de XXIV-240 p., 3 fr. 50. — Paris, Alcan.

I. — Les merveilles de conversion et de ferveur accomplies par la dévotion au Sacré Cœur remplissent nos journaux religieux et quelques-unes de nos revues pieuses. Elles les remplissent mais elles s'y perdent et s'effacent trop vite du souvenir. Le P. Gerbier a eu l'idée excellente de les recueillir, à mesure qu'il les découvrait dans ses lectures ; il ne songeait d'abord qu'à son utilité personnelle, à ses prédications, puis on lui a suggéré que son travail pourrait être utile à beaucoup d'autres, et aux simples fidèles non moins qu'aux prédicateurs. D'où le présent volume.

On y trouvera donc une série de tableaux d'édification : tableaux de ferveurs conservées ou recouvrées, tableaux de persévérances, tableaux de conversions ou de préservations providentielles ou miraculeuses, de bénédictions, de protections extraordinaires, de guérisons, etc. En tout, deux cent soixante-sept. Il y en a qui sont émouvants jusqu'aux larmes, ce qui est un fruit de la dévotion au Sacré Cœur, puisque Notre-Seigneur a promis aux apôtres de son Divin Cœur le don de toucher les pécheurs les plus endurcis. Celui-ci par exemple, raconté à Montmartre par Mgr Grandin, évêque de St-Albert au Canada (p. 70) :

Mgr Grandin racontait donc que les sauvages de son diocèse comprennent beaucoup mieux que bien des catholiques de France le bienfait de l'Eucharistie. Ils font de longs voyages pour recevoir « la médecine qui rend le cœur fort ». Il vit un jour arriver un sauvage qui avait fait six jours de marche pour venir chercher dans l'Eucharistie une consolation à la perte de son fils bien-aimé. Le sauvage communia ; et comme, au moment de

partir, l'évêque le vit pleurant : — « Pourquoi pleurer, maintenant que tu as reçu le Bon Dieu ? — Mes yeux pleurent, répondit le sauvage, mais mon cœur ne pleure plus. »

Le P. Gerbier cite toujours ses sources, les divers *Messagers du Sacré-Cœur (Messager* français, *Messager* autrichien, *Messager* américain, etc.), le *Petit Messager du Cœur de Marie*, le *Bulletin du Vœu national*, l'*Univers*, etc. Mais il omet d'en indiquer la date. C'est une lacune que nous aimerions le voir combler dans une prochaine édition. Sans doute la plupart des faits relatés sont contemporains et ne remontent guère à plus d'un demi-siècle ; mais on serait heureux tout de même de pouvoir les situer plus exactement dans le temps, comme on le fait dans l'espace. — P. 202, on nous parle d'une paroisse de la Basse-Etch *(sic)* en Tyrol : lire, « du Bas-Adige » *(Niederetsch)*; p. 201, il n'y a pas de vallée du Sech en Tyrol, mais bien la vallée du Lech, ou Lechtal ; p. 597, trait traduit du latin : en latin on peut écrire Santarema, mais en français on dit Santarem.

II. — Du même pieux auteur nous arrive une seconde édition de la *Vraie pratique de la Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*. Nous en avons chaudement recommandé la Ire édition il y a cinq ou six ans ; et nous en rappelons brièvement le dessin : — 1o Avantages et nature de la dévotion au Sacré Cœur ; — 2o Hommages extérieurs demandés par le Sacré Cœur ; — 3o Hommages intérieurs, et sous ce titre on nous présente, en près de 250 pages, tout un traité aussi pratique que doctrinal des vertus chrétiennes envisagées et méditées dans le Cœur de Jésus et pratiquées en union avec le Cœur de Jésus.

C'est un très beau livre, et à très bon marché. Il est imprimé à Hongkong ; mais il est superflu d'ajouter qu'on le trouvera au Séminaire des Missions Etrangères, Paris, rue du Bac, 128.

III. — Cette divine charité qui doit être le premier fruit de la Dévotion au Sacré Cœur, de quel éclat elle rayonne dans toute la Ire partie (chap. I-XXXVIII) de la Ire Epître de saint Clément pape aux Corinthiens ! Saint Clément y rappelle brièvement aux Corinthiens l'ensemble des vertus chrétiennes et des espérances chrétiennes ; mais c'est l'idée de paix, de concorde, qui traverse, comme un *leitmotiv*, tous ces développements moraux ; c'est à la charité que tout se ramène et doit converger. C'est le ton des considérations morales qui terminent toutes les Epîtres de saint Paul ; c'est le ton de la *Didaché;* c'est le ton de tout ce qui est chrétien, mais un ton incomparablement plus saillant et brûlant dans ces écrits du Ier siècle que dans nos froides rapsodies.

Et, au point de vue dogmatique, quel document que cette Ire Epître de saint Clément ! C'est vraiment l'épiphanie de la papauté, comme l'a appelée Mgr Batiffol. Avec quelle autorité souveraine saint Clément intervient dans les dissensions qui déchiraient l'Eglise de Corinthe, alors cependant que Corinthe était beaucoup plus rapprochée d'Ephèse, où vivait encore l'apôtre saint Jean !

Ce document a toujours été l'un des plus lus dans les maisons de formation des jeunes clercs. Jadis nous le lisions beaucoup dans l'assez pâle traduction latine qui figure aux *Selecta PP. opuscula* d'Hurter. Aujourd'hui, nos successeurs, plus heureux que nous, pourront le goûter aisément dans le texte grec ou dans la très élégante traduction française de M. Hemmer.

La IIe Epître dite de saint Clément aux Corinthiens est d'une authenticité contestée. M. Hemmer y préfère voir une Homélie du IIe siècle. Elle est loin, en tout cas, d'avoir la portée et la beauté de la Ire.

M. Hemmer a accompagné son édition de notes, d'un index copieux, et surtout d'une introduction où, en LXXIV pages, il nous donne, outre des analyses très détaillées, toutes les notions historiques et critiques utiles à l'intelligence du texte.

IV. — *Valeur sociale de l'Evangile :* un nouveau volume ajouté au remarquable traité de sociologie inauguré par l'auteur il y a quelques années. Avec la modération où il excelle, M. Garriguet tient le juste milieu entre les démocrates de gauche, tombés dans les fondrières que l'on sait, et les excessifs de droite qui, sous prétexte que l'Evangile n'est pas un cours de sociologie *ex professo*, ne veulent pas entendre parler de catholicisme social : en quoi ils tombent, nous semble-t-il, dans un sophisme analogue à celui des hérétiques qui prétendent que l'Evangile, sous prétexte qu'il ne formule pas un système tout construit de théologie, n'a rien à voir avec la théologie.

Ce qu'il y a de clair, c'est que Jésus-Christ a vécu dans un monde où il y avait des relations sociales, des liens d'amitié et des questions économiques, et que presque toutes les questions sociales qui se posaient de son temps lui ont été soumises sous une forme ou sous une autre, soit dans le but de savoir ce qu'il en pensait, soit pour lui tendre un piège ou pour l'embarrasser. Il a eu occasion de s'expliquer sur l'intégrité de la famille, sur les relations à établir entre riche et pauvre, maître et serviteur, sur les responsabilités et devoirs que les biens de ce monde imposent à leurs détenteurs, sur beaucoup d'autres problèmes encore qui sont de tous les temps et de tous les pays.

Ces explications, il les donnait en passant, sans les rattacher les unes aux autres, sans le moindre souci, au moins apparent, d'en former un corps de doctrine. Mais ce qu'il n'a pas fait, il l'a laissé à faire à son Eglise, qui n'y a pas manqué ; et les chrétiens sociaux d'aujourd'hui, loin d'être des novateurs, ne font qu'exhumer et reprendre à l'usage des sociétés contemporaines les enseignements des Pères et des grands théologiens du moyen âge.

M. Garriguet, dans une série de chapitres préliminaires (ch. I-IV), établit la justesse de ces positions, puis aborde la démonstration systématique de la valeur sociale de l'Evangile : l'Evangile et le perfectionnement de l'individu, l'Evangile et la restauration de la famille, l'Evangile et la revendication des droits inhérents à la personnalité humaine, l'Evangile et l'esprit nouveau qu'il a apporté à la terre, l'Evangile et l'évolution sociale dont il a été le point de départ, l'Evangile et son prétendu caractère antisocial, l'Evangile et la démocratie, l'Evangile et les biens de ce monde (le communisme prétendu de la primitive Eglise ; ce que c'est que l'idéal de pauvreté évangélique).

V. — *Dieu*, de M. Berthé, est un recueil, une anthologie de « lectures théologiques » de dimensions assez variées, tantôt simples maximes, d'autres fois s'étendant sur une ou deux pages. Elles sont tirées de l'Ecriture Sainte, des Pères et des Docteurs (la part du lion est faite à saint Thomas), et de quelques auteurs plus récents tels que Bossuet et Fénelon, Balmès et Monsabré. Chacune répond à une question particulière posée de façon fort précise ; et dans l'ensemble elles constituent une somme de citations heureuses sur tous les chapitres du traité *de Deo uno*.

VI. — Après l'histoire de la persistance du monothéisme en Israël parmi le polythéisme universel,

il n'y a pas d'histoire plus merveilleuse au monde que celle de l'idée messianique chez ce même peuple.

Apologistes et exégètes en ont tous écrit à l'envi ; et nul n'était mieux qualifié certainement que le regretté Augustin Lémann pour nous en retracer un tableau d'ensemble, enrichi de toutes les précisions que les travaux de la critique contemporaine ont permis d'y apporter.

Augustin Lémann nous dit successivement les développements, l'altération, le rajeunissement de l'idée messianique, en quatre sections : 1° *Foyers de lumières* : le Pentateuque, les Livres des Rois, les Psaumes, les Prophètes, les figures prophétiques ; — 2° *Invasion des ténèbres* : de même que, durant la première période de l'histoire juive, de Moïse à la captivité de Babylone, c'est contre l'Unité de Dieu que Satan s'est acharné, de même, pendant la seconde période, après le retour de la captivité, c'est contre le Christ que Satan amasse les ténèbres, obscurcissant particulièrement α la notion de la rédemption par la souffrance et par la mort du Christ, β le concept du Royaume messianique, γ la notion de la Filiation divine ; — 3° la venue du Messie et *les ténèbres refusant de se laisser éclairer par lui*; — 4° enfin, la conversion future du peuple juif.

C'est le plus beau livre tombé de la plume d'Augustin Lémann. C'est son chant du cygne. Il est mort au moment où il venait de recevoir, avec l'Imprimatur, une lettre très élogieuse de S. E. le cardinal archevêque de Lyon. Il fait hommage de son travail à S. S. le Pape Pie X, et le dédie « au cher souvenir du Vénérable Serviteur de Dieu Jean-Claude Colin fondateur de la Société de Marie », l'un des deux prêtres qui l'avaient assisté à son baptême (le second était le V. P. Eymard, fondateur de la Congrégation du T. S. Sacrement).

VII. — Augustin Lémann était surtout professeur ; il a occupé plus de trente ans la chaire d'Ecriture Sainte à l'Université catholique de Lyon. Son frère Joseph est surtout orateur ; et son nouveau livre, *La Dame des nations*, est un tableau superbe du rôle de Marie dans la formation de la Famille européenne. Marie est, avec l'Eglise, coéducatrice du monde chrétien ; elle est l'étoile du matin qui remplace l'étoile de l'Epiphanie dans l'appel des nations, et avec quel charme M. J. Lémann nous montre l'éclat souriant de cette Etoile à l'origine de toutes les nations baptisées, dans les forêts du Nord et sur les champs de bataille, dans les brumes de la Grande-Bretagne. au berceau de l'Espagne ; les bénédictions de la Vierge Marie, inséparables de celles du Pontife romain sur les nations d'Europe, la France fille aînée de l'Eglise et royaume de Marie, l'Angleterre dot de Marie, l'Espagne navire de Marie, l'Italie poème de Marie !

Ces deux volumes sont, on le voit, toute une histoire du développement et de l'épanouissement de la civilisation chrétienne à la lumière et sous les rayons de l'Etoile du matin. — Des historiens pointilleux pourraient trouver à faire quelques objections à certaines généralités : par exemple, au chap. I, le parallèle antithétique entre l'Orient et l'Occident n'est pas d'une exactitude mathématique : l'Orient, la féminité, et l'Occident, la virilité ; ici, une race active, remuante : là, une race contemplative et sentimentale ; ici, on vit plus par la tête : là, plus par le cœur ; ici, démarche active : là, physionomie contemplative ; en Orient, prédominance de l'imagination, littérature pauvre d'idées ; en Occident, abondance d'idées ; etc. Mais c'est le propre des généralités d'excéder quelque peu et de suggérer au lecteur l'envie de penser que le contraire pourrait aussi être soutenu.

VIII. — *Sonnets à Marie* sont l'œuvre d'un de nos jeunes confrères du diocèse de Sens. Ce sont effusions toutes de fraîcheur et de tendresse, et ciselées avec la plus amoureuse des sollicitudes. L'auteur note mélancoliquement que la poésie a trop délaissé Marie ; et c'est vrai, malheureusement, au moins depuis la Renaissance. Son recueil sera le bienvenu de nos pensionnats et maisons d'éducation. On y trouvera des sonnets à tous les mystères de la vie de Marie, sonnets aussi à Lourdes, et, dans une seconde partie, un recueil de poèmes divers, Jeanne d'Arc (cinq pièces : l'Angelus de Jeanne d'Arc, la Vierge guerrière, la Vierge martyre, etc.), la Destinée, Augustin et Monique, saint Tarcisius, Prière d'un enfant, la Cathédrale de Sens, Veille d'ordination, etc...

IX. — On sait qu'il y a, de par le monde, des gens qui opposent ou mieux superposent les *Pensées* de Marc-Aurèle à l'Evangile. L'Evangile a renouvelé la face de la terre ; les *Pensées* ne l'ont pas fait, mais elles auraient pu le faire, et si elles ne l'ont pas fait, c'est par un de ces accidents dont l'histoire offre plus d'un exemple. C'est l'Evangile qui a usurpé la place, le rôle qu'auraient dû prendre les *Pensées*, à peu près comme Améric Vespuce a supplanté Colomb.

Ce grand et malheureux Taine fit des *Pensées* son Evangile dès ses jeunes années d'Ecole Normale ; et il y resta fidèle jusqu'à la fin. Ou du moins il essaya d'y rester fidèle et de s'y tenir ; mais des aveux qui lui ont échappé en ses dernières années et même en ses années de maturité, témoignent avec une douloureuse éloquence qu'au fond il ne s'y tenait pas et qu'il n'y trouvait pas l'aliment nécessaire.

Nous signalons à nos confrères la nouvelle traduction, élégante et charmante, que vient d'en donner M. Lemercier. Mais, toute charmante qu'elle est, elle ne peut pas cependant injecter aux *Pensées* la substance morale qu'elles n'ont pas. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'y a pas ici une ligne qui rende le son de l'Evangile, mais bien plus, pas même rien de comparable à mainte page de Platon ou d'Epictète ; et du méchant ouvrage de feu Ernest Havet on tirerait sans peine une anthologie morale et religieuse tout autrement savoureuse que les *Pensées*.

M. Lemercier a enrichi sa traduction d'appendices critiques fort précieux, et de plus, d'une Introduction très docte que liront avec un vif intérêt tous ceux qui s'intéressent à Marc-Aurèle et à l'évolution de l'Empire romain, — sauf à contredire carrément plus d'une vue de notre auteur. Son exégèse de la lettre de Marc-Aurèle au légat de Lyon, dirigée contre M. Paul Allard et autres historiens catholiques, contre Renan lui-même, témoigne d'une belle science du grec, mais de peu d'intelligence de ce qu'est le christianisme : il ne veut pas qu'on voie, dans le mot ἀρνοῖντο l'idée de *renier* le Christ, de *renégats*, mais seulement de *nier* : s'il assistait aux prônes de son curé, il y pourrait apprendre qu'il y a des cas où la *négation* du titre de chrétien, l'omission de la profession de la foi chrétienne, est synonyme de *reniement* et d'apostasie.

ALLIANCE DES GRANDS SÉMINAIRES : **Compte rendu du IV^e Congrès** tenu à Paris les 20-21 juillet 1909. — Un vol. in-8, 2 f. 50. — Paris, Beauchesne, et Bureau de l'*Alliance*, 74, rue de Vaugirard.

L'*Alliance des Grands Séminaires* qui pouvait, à son début, inspirer quelque défiance, a réussi à éviter les écueils sur lesquels elle aurait pu faire